



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Votants
29	20	28

QUESTION N°

24-019

OBJET

**APPROBATION DU
PROCES-VERBAL DU
25 JANVIER 2024**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOCATION

21/02/2024

DEPOT EN PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

Procès-verbal

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (9) : Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024.

➤ Vu le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Article 1 - ADOPTE le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE

Martial DURAND
Secrétaire de Séance





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_019-DE

Bellegarde, le 26 janvier 2024

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dûment convoqués le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (7) : Michel BRESSOT, Fabienne JULIAC, Sylvie ROBERT, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Danièle DE VIDO.

Procurations (6) : Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, Fabienne JULIAC à Martial DURAND, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Judith FLORENT, Bruno ARNOUX à Stéphanie VIERI.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance Mme Claudine SEGERS.

Soit, 22 présents et 28 votants

① Après avoir procédé au décompte des présents, absents, procurations, et établi que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

➤ AFFAIRES GENERALES

- **24-001** – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2023
- **24-002** – Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire
- **24-003** – Rétrocession des voiries et réseaux du lotissement « Les Micocouliers »
- **24-004** – Modification du règlement « Programme de ravalement de façade »
- **24-005** – Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
- **24-006** – Avis sur le rapport de l'IGEDD et du CGAAER intitulé « l'adaptation de la Camargue au changement climatique améliorer la gouvernance pour prendre en charge les dérèglements »
- **24-007** - Révision et approbation du DICRIM et PCS
- **24-008** – Délibération relative au déclassement de la RD 3 dans la traversée du village
- **24-009** – Convention de réservation de logements et la gestion en flux 2023-2025 – 3F OCCITANIE
- **24-010** – Acquisition des parcelles SCI SYJALON
- **24-011** – Rétrocession concession funéraire – Famille JOUVE-SERMENT

➤ FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

- **24-012** – Vote d'une subvention : Association Bellegarde Passions et Traditions
- **24-013** – Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – Autorisation – BP principal
- **24-014** – Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – Autorisation – BP EAU



- o **24-015** – Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
Assainissement
- o **24-016** – Mise à jour du Tableau des effectifs
- o **24-017** - Adhésion au Service Partenariat CNRACL et Invalidité CDG30
- o **24-018** – Approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales

➤ QUESTIONS DIVERSES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2023 (24-001)

Annexe présentée : Procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du procès-verbal du 6 décembre 2023. Cette présentation n'appelle pas d'observation. **Monsieur le Maire** propose de délibérer sur le sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2. Décisions prises dans le cadre de la délégation du maire (24-002)

Monsieur le Maire rappelle que c'est un porter à connaissance qui n'est pas soumis au vote. Il demande si des conseillers ont des interrogations. Pas de question.

3. Rétrocession voirie et réseaux- lotissement « les Micocouliers » (24-003)

Annexe présentée : Convention et plan

Monsieur le Maire expose au Conseil que, dans le cadre du projet du lotissement « LES MICOCOULIERS », la SARL TERRE DU SUD représentée par M. Julien MILETTO et la SARL MPI MADDALENA représentée par Mme Sandrine MADDALENA proposent de céder, au terme des travaux du lotissement, une unité foncière correspondant à un immeuble non-bâti constituant l'assiette des parties communes telles que les équipements d'infrastructure du lotissement et notamment la voirie, les réseaux.

Après avoir fait le point sur les travaux en cours, il propose au conseil d'approuver un projet de convention relative à la future cession des équipements collectifs définis dans le programme des travaux de la demande d'autorisation de lotir. Par ailleurs, la cession de régularisation de 36 m² correspondant au trottoir déjà existant sur le domaine public doit être prise en compte.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

4. Modification du règlement « Programme de ravalement de façades » (24-004)

Annexe présentée : Règlement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'adoption du règlement d'attribution des subventions pour le ravalement de façades dans les centres-villes des communes de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA), une étude relative à l'élargissement du périmètre d'intervention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les communes de Fourques et Vallabrègues était en cours de réalisation. En parallèle, la CCBTA avait également lancé une étude préalable à la mise en œuvre d'une opération de coloration des centres-villes de Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent.

La CCBTA indique qu'il convient d'actualiser le règlement d'attribution des subventions pour le ravalement de façades afin de prendre en compte les éléments des études précédemment citées et les modifications et ajouts listés dans la délibération.

Le conseil municipal adopte les modifications du règlement d'attribution des subventions pour le ravalement des façades et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

5. Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations d'énergies renouvelables (24-005)

Annexe présentée : Proposition de zones d'accélération sur la commune de Bellegarde et Listes cadastrales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les zones d'accélération permettent et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'identifier les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables telles que jointes en annexe à la présente délibération et de l'autoriser à transmettre ces propositions au référent préfectoral.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

6. Avis sur le rapport de l'IGEDD et du CGAAER intitulé « l'adaptation de la Camargue au changement climatique Améliorer la gouvernance pour prendre en charge les dérèglements (24-006)

Annexe présentée : Délibération du comité syndical du Symadrem

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande du Préfet des Bouches-du-Rhône, la Ministre de la Transition Ecologique, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité ont confié le 13 mai 2022 au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) une mission d'analyse prospective et de recommandations en vue de l'adaptation du territoire de la Camargue aux effets du changement climatique.

Monsieur le Maire informe que le comité syndical du SYMADREM a délibéré à l'unanimité, le 11 décembre 2023, pour formuler un avis sur le rapport précité, désapprouver certaines conclusions et recommandations du rapport et in fine demander au Ministre de la Transition Ecologique et au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de solliciter l'IGEDD et le CGAAER pour que les nombreuses inexactitudes figurant dans le rapport soient corrigées de manière à ne pas entacher les décisions à venir sur les opérations du Plan Rhône et sur la stratégie littorale.

Compte tenu du risque d'inondation du Rhône encore trop important dans certaines parties du grand delta du Rhône et du risque croissant de submersion marine sur la Camargue gardoise, sur la Camargue Insulaire et sur Port-Saint-Louis-du-Rhône, il apparaît capital de soutenir la démarche du SYMADREM qui vise à apporter une réponse solidaire vis-à-vis du risque d'inondation du Rhône et de la Mer sur l'ensemble du grand delta du Rhône.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Article 1 – APPROUVE la délibération n°2023_52 du 11 décembre 2023 votée par le comité syndical du SYMADREM,

Article 2 - DEMANDE au Ministre de la Transition Ecologique et au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de solliciter l'IGEDD et le CGAAER pour que les nombreuses inexactitudes figurant dans le rapport soient corrigées de manière à ne pas entacher les décisions à venir sur les opérations du Plan Rhône et sur la stratégie littorale,

Article 3 - DEMANDE à l'Etat de poursuivre sa politique d'anticipation, initiée en 2007 avec le plan Rhône, et de continuer à accompagner les régions, les départements et les EPCI conformément à la maquette financière du CPIER Plan Rhône 2021-2027 signé le 13 septembre dernier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

7. Révision et approbation du DICRIM et du PCS (24-007)

Annexe présentée : DICRIM et PCS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les communes doivent être dotées d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ainsi que d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le DICRIM a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis. Le PCS est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux,

bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels
Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population

La commune de Bellegarde a déjà mis en place ces documents en 2008, et une révision vient d'être menée. Il convient donc d'approuver le DICRIM et PCS révisés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

8. Déclassement de la RD3 en traversée de village – intégration à la voirie communale (24-008)

Annexe présentée : Plan de situation

Monsieur le Maire rappelle les différents aménagements qui ont concerné la RD3 en agglomération depuis 2014. L'ensemble de ces opérations ont fait l'objet de financements départementaux, dans le cadre de co-maîtrise d'ouvrage, pour un montant total de subventions perçu de 1 061 305,50 € pour 3 772 544,82 € de travaux environ.

La dernière tranche s'étant achevée, le conseil départemental souhaite déclasser une section de la RD3 vers la voie communale. Les emprises sont indiquées sur le plan ci-joint et sont réparties de la façon suivante :

Canton	Commune	Ancienne Classification Désignation	Nouvelle Classification Désignation	Longueur en Ml	Surface en M ²	Points d'embranchement	
						Origine	Extrémité
Beaucaire	Bellegarde	RD 3	Rue d'Arles	648 ml	9276 m ²	0+000	0+625
Beaucaire	Bellegarde	RD 3	Rue de la République	122 ml	1037 m ²	0+625	0+750
Beaucaire	Bellegarde	RD 3	Rue de Nîmes	829 ml	8563 m ²	0+750	1+621
Récapitulatif				R.D. cédées : 1599 ml / 18876 m ²			

Après délibération du conseil municipal, la commission permanente du Conseil Départemental délibérera pour le déclassement définitif de la RD3 et le reclassement dans la voirie communale selon les emprises sus indiquées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

9. Convention de réservation de logement et de gestion en flux – 3F Occitanie (24-009)

Annexe présentée : Projet de convention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la réforme de demande de logement et des attributions issue de la loi ELAN vient modifier les réservations de logement et de gestion du flux entre le bailleur et le réservataire.

L'objectif du passage à la gestion en flux est d'assurer davantage de fluidité dans le parc social, de mieux répondre aux demandes de logement dans leur diversité (en élargissant les possibilités de réponse à chaque demande). C'est aussi un levier pour renforcer l'égalité des chances en permettant plus de mixité sociale sur nos territoires.

Une convention établie entre l'organisme locatif social 3F Occitanie et le réservataire, la commune de Bellegarde vise à mettre en œuvre une gestion mutualisée de flux d'attribution en privilégiant une logique de publics à une logique de filière dans la mesure où les logements ne sont plus affiliés à un réservataire donné.

Le projet de cette convention prévoit les modalités de mise en œuvre des droits de réservation du réservataire pendant une durée prévue à l'article 8.

Sur le principe d'une gestion mutualisée du flux, le bailleur et le réservataire s'engagent à gérer les flux d'attributions en prenant compte :

- Les orientations et objectifs des politiques intercommunales d'attribution définies par la Conférence Intercommunale du Logement (CLI) et la Convention Intercommunales d'Attribution (CIA) ;
- Les publics cibles identifiés par le Conseil départemental au sein du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et dans le cadre de sa propre convention de réservation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

10. Acquisition des parcelles E 027P et E 035P – SCI SYJALON (24-010)

Annexe présentée : Plan

Monsieur le Maire expose au Conseil que la SCI SYJALON accepte de céder à la Commune les parcelles cadastrées E 027p, E 035p situées au lieu-dit « COSTE CANET SUD » d'une superficie totale d'environ 8 362 m² à 11 € le m² pour un prix de 91 982 €.

La commune a un réel intérêt à acheter ces parcelles du fait qu'après la révision du PLU, l'acquisition de ces terrains permettrait la réalisation d'un futur équipement public à vocation communale et intercommunale ainsi que la construction d'une caserne du SDIS. La SCI SYJALON a d'ores et déjà fait parvenir une promesse de vente signée.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Article 1 - APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées E 027p, E 035p pour un prix de 91 982 €.

Article 2 - DIT que les frais de bornage et les frais notariés afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.

Article 3 - DIT que les quantités précises de terrains achetées par la commune ne seront définitives qu'après le bornage.

Article 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant du présent projet.

Article 5 - DESIGNÉ l'office notarial de Bellegarde pour établir l'acte.

Article 6 - DIT que les dépenses correspondant à cette acquisition seront imputées sous le numéro 2111/510/1123.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

11. Rétrocession concession funéraire n°317 – 1 n°188 – Famille JOUVE-SERMENT (24-011)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Marie-Pierre SERMENT souhaite rétrocéder à la commune la concession funéraire n° 317 carré 1 n°188 de la famille JOUVE-SERMENT à compter du 13 février 2024 au prix de **246,44 €** détaillé comme suit :

- 4 860,00 F soit 740,90 € pour 50 ans
- 1,23 € pour 1 mois
- 494,46 € pour 33 ans et 6 mois

☞ 740,90 € (prix de la cession pour 50 ans) – 494,46 € (prix pour la période du 14 août 1990 au 13 février 2024) = **246,44 €**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

12. Vote d'une subvention : Association Bellegarde Passions et Traditions (24-012)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de voter de façon anticipée la subvention octroyée à l'association Bellegarde Passions et Traditions pour l'année 2024. En effet, l'association, en coordination avec les clubs taurins de Nîmes et du Gard, organise un grand week-end taurin du vendredi 22 mars au dimanche 24 mars 2024.

Afin de mener à bien l'organisation de cet évènement, **Monsieur le Maire** propose au conseil municipal de voter la subvention habituellement octroyée au mois de mars dès ce mois de janvier. Il rappelle que le montant de la subvention est de 8 000€.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

13. Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – Autorisations crédits anticipés 25% - BP Principal (24-013)

Monsieur le Maire rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2024, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors RAR) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget principal**, un plafond de 812 958.25 € (=25% de 3 251 833.00 € TTC) ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement afin de ne pas interrompre les procédures

en cours et de faire face aux dépenses d'investissements d'urgence qui ne peuvent pas attendre le vote du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que, pour la majorité des dépenses, il s'agit de crédits votés en 2023 mais qui ne peuvent pas faire l'objet de report en 2024 en l'absence d'engagement juridique avant le 31/12/23 (ex : signature d'un marché) et que ces crédits devront être obligatoirement repris lors du vote du budget 2024.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil l'autorisation d'engager sur le **Budget principal**, pour un montant total de **812 500.00 € TTC** (inférieur au seuil), les dépenses d'investissement selon la répartition suivante :

Opération	Libellé	Fonction	Imputation	Montant
1087	Travaux neufs de voirie	845	2151	70 000,00 €
1088	Travaux neufs de voirie rurale	6312	2151	15 000,00 €
1121	Travaux Bâtiments communaux	510	2135	20 000,00 €
1123	Acquisition de terrains et de bâtiments	020	2111	110 000,00 €
1136	Acquisition de matériel et mobilier	023	21848	5 000,00 €
1162	Créations d'espaces verts	511	2121	5 000,00 €
		511	2158	26 000,00 €
1169	Aménagement des ST	810	21351	15 000,00 €
1187	Aménagement du centre de loisirs	331	2188	1 000,00 €
1191	Extension de réseau électrique	751	21534	15 000,00 €
1199	Aménagement ensemble sportif	325	21351	4 000,00 €
1204	Aménagement école PL	211	21351	5 000,00 €
1206	Aménagement du cimetière	025	21316	5 000,00 €
1207	Vidéosurveillance	10	21533	15 000,00 €
1212	Aménagement Hôtel de ville	020	21848	15 000,00 €
		020	21831	5 000,00 €
1220	Aménagement de l'école BB	212	21351	5 000,00 €
1229	Aménagement de la crèche	4222	2188	4 000,00 €
1240	Aménagement du poste de police	11	21838	1 000,00 €
1261	Aménagement de l'école HS	213	2135	13 000,00 €
1274	Aménagement de la cuisine centrale	281	2188	30 000,00 €
1275	Elaboration du PLU	020	202	15 000,00 €
1277	Panneaux de signalisation	845	2152	5 000,00 €
1281	Mise en sécurité des bâtiments publics	510	21351	5 000,00 €
1283	Aménagement de la MDJ	338	2188	1 000,00 €
1290	Aménagement de la médiathèque	313	2135	1 000,00 €
1293	Achat de véhicules	510	21828	25 000,00 €
1301	Construction nouvelle crèche	4222	238	370 000,00 €
1307	Aménagement saie CSU	10	2135	5 000,00 €
1308	Equipement propreté des locaux	13	2188	1 500,00 €
Total				812 500,00 €

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 4 votes CONTRE (Bruno ARNOUX par procuration, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI et Catherine NAVATEL par procuration)

14. Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – Autorisations crédits anticipés 25% - BP Eau (24-014)

Monsieur le Maire rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2024, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors RAR) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget de l'eau** : un plafond de 63 859.85 € HT (=25% de 255 149.63 € HT).

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article pour le budget annexe de l'eau afin de ne pas interrompre les procédures en cours et faire face aux dépenses d'investissements d'urgence qui ne peuvent pas attendre le vote des budgets 2024.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que, pour la majorité des dépenses, il s'agit de crédits votés en 2023 mais qui ne peuvent pas faire l'objet de report en 2024 en l'absence d'engagement juridique avant le 31/12/2023 (ex : signature d'un marché) et que ces crédits devront être obligatoirement repris lors du vote du budget 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager sur le **Budget de l'eau**, pour un montant total **60 000 € HT** (inférieur au seuil des 25%), les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Imputation	Montant
20	203	10 000,00 €
21	2156	40 000,00 €
23	2315	10 000,00 €
Total		60 000,00 €

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 4 votes CONTRE (Bruno ARNOUX par procuration, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI et Catherine NAVATEL par procuration)

15. Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – Autorisations crédits anticipés 25% - BP Assainissement (24-015)

Monsieur le Maire rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2024, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors RAR) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget de l'assainissement** : un plafond de 115 298.17 € HT (=25% de 461 192.68 € HT).

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article pour le budget annexe de l'assainissement afin de ne pas interrompre les procédures en cours et faire face aux dépenses d'investissements d'urgence qui ne peuvent pas attendre le vote des budgets 2024.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que, pour la majorité des dépenses, il s'agit de crédits votés en 2023 mais qui ne peuvent pas faire l'objet de report en 2024 en l'absence d'engagement juridique avant le 31/12/2023 (ex : signature d'un marché) et que ces crédits devront être obligatoirement repris lors du vote du budget 2024.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil l'autorisation d'engager sur le **Budget assainissement**, pour un montant total de **100 000 € HT** (inférieur au seuil), les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Imputation	Montant
21	2156	10 000,00 €
	213	65 000,00 €
23	2315	25 000,00 €
Total		100 000,00 €

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 4 votes CONTRE (Bruno ARNOUX par procuration, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI et Catherine NAVATEL par procuration)

16. Mise à jour du tableau des effectifs (24-016)

Annexe présentée : Tableau des effectifs au 25 janvier 2024

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les modifications font suite :

- A un avancement de grade sur le grade d'attaché principal pour l'année 2024
- A une intégration sur le grade d'attaché principal pour l'année 2024
- A la réussite d'un concours pour un agent de la Commune de Bellegarde sur le grade d'animateur

Monsieur le Maire propose l'ouverture de **2 postes** sur le grade d'attaché principal qui fait un total de 2 postes ouverts et 0 pourvu sur ce grade au tableau des effectifs et l'ouverture de 1 poste sur le grade d'animateur ce qui fait un total de 1 poste ouvert et 0 pourvu sur ce grade au tableau des effectifs ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

17. Adhésion au service partenariat CNRACL et Invalidité du CDG 30 (24-017)

Annexe présentée : Convention

Monsieur le Maire expose que la collectivité confie au CDG 30 depuis de nombreuses années le traitement et/ou le contrôle des dossiers de retraite CNRACL des agents concernés et sollicite le service du CDG 30 pour des conseils en matière de retraite, d'invalidité, de validation de service, régularisation de services, rétablissement des droits, estimations de pension, informations sur la réglementation, accompagnement personnalisé pour les agents... Par délibération en date du 14 septembre 2023, le Centre de Gestion du Gard a mis en place des modalités de conventionnement avec notamment, une tarification annuelle couvrant les prestations qui n'entrent pas dans ses missions obligatoires.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Article 1 : ADHERE au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents

Article 3 : DONNE délégation à Monsieur le Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent d'ajouter une délibération relative à l'approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Les membres du conseil municipal votent favorablement à mains levées (unanimité) pour la prise en compte de cette délibération.

18. Approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales (24-018)

Annexe présentée : Règlement et cartographie du zonage pluvial

Monsieur le Maire rappelle que le zonage d'assainissement des eaux pluviales fait partie des pièces soumises à l'approbation du conseil municipal lors du second arrêt du Plan Local d'Urbanisme en date du 4 juillet 2023 (délibération n°23-081).

Afin de confirmer expressément cette position et en application de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT, ex-article 35 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992), les communes doivent approuver leur zonage d'assainissement pluvial, après enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le conseil municipal :

Article 1 – APPROUVE le zonage d'assainissement des eaux pluviales tel qu'il est annexé à la présente.

Article 2 – SAISIT le tribunal administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur et pour lancement d'une enquête publique.

☉ L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 21h05.

Claudine SEGERS,
La secrétaire de séance



Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

élus	présents	absents
29	20	28

QUESTION N°

24-020

OBJET

**DECISIONS PRISES DANS
LE CADRE DE LA
DELEGATION DU MAIRE**

ONT VOTE

Pour Contre Abs.

CONVOCATION

21/02/2024

DEPOT EN PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (9) : Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les décisions prises à ce jour par délégation.

- **Vu** l'article L 2122-22 du CGCT ;
- **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal n° 20-013 du 10 juin 2020 ;
- **Considérant** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **2024-001-CIM.** – Concession cimetière n°657-C10N28 - Famille BERTRAND. (650 €) ;
- **2024-002-DIR** - MDJ - Tarifs vacances d'hiver 2024 ;
- **2024-003-FON** – Convention mise à disposition de parcelle – Association PARCOURS DE CHASSE BELLEGARDAIS ;
- **DN-2024-004-CIM** – Renouvellement concession cimetière n°658-C2N159 - Famille CANZANO GINEFRI. (800,56 €).

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE

Martial DURAND
Secrétaire de Séance





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

en exercice	présents	votants
29	20	28

QUESTION N°

24-021

OBJET

**CONVENTION DE
FINANCEMENT DANS LE
CADRE DU FONDS
D'INNOVATION
PEDAGOGIQUE**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOCAION

21/02/2024

DEPOT EN PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

Convention et
projet
pédagogique
Ecole Henri Serment

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_021-DE



Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etalent présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etalent absents (9) : Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation, une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentant d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Au regard du projet pédagogique proposé par l'école primaire Henri SERMENT, la présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique.

L'Etat s'engage à verser à la collectivité une subvention d'un montant maximum de **7 578 euros** qui pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

La somme de **2 273 euros** sera versée à la signature de la présente convention. Elle correspond à une avance de **30 % maximum** de sa participation au projet d'innovation.

Le conseil municipal,

- **Vu** la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique ci-annexée,
- **Vu** le projet pédagogique proposé par l'école primaire Henri SERMENT,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Article 1 - APPROUVE la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique ci-annexée,

Article 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces y afférant.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Martial DURAND
Secrétaire de Séance



Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Entre

L'Etat,

Représenté par la rectrice de l'académie de Montpellier

Ci-après dénommé « Etat »

Et

La commune de Bellegarde

Ci-après dénommée « Collectivité »

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique présenté par l'école primaire Henri Serment relevant de la collectivité,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par la rectrice le jeudi 1^{er} février 2024 et présenté en annexe à la présente convention,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27/02/2024..... approuvant la présente convention,

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Art 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d’organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d’innovation pédagogique entre l’Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique présenté en annexe.

Les fonds attribués s’inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d’innovation pédagogique

Le budget du projet pédagogique présenté en annexe étant fixé à **7 578 euros** et précisé selon les postes de dépenses et la temporalité suivants :

	Achat de matériel	Intervenants extérieurs	Formation	Indemnisation de personnels EN	Frais de déplacement	Autre	Financement par la CT de référence
2023-24	1 286,00	€ 5 290,00	€	€	€	€	€
2023-25		€	€	€	€		€
Total alloué par poste	1 286,00	€ 5 290,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Date de la commission de validation du projet : 07/02/2024					Total alloué par l’Education nationale au projet 7 578,00		

- L’Etat s’engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d’innovation pédagogique une subvention d’un montant maximum de **7 578 euros** (montant alloué hors Indemnisation et formation des personnels de l’éducation nationale) pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique présenté en annexe.

Le montant de la subvention versée par l’Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L’Etat verse à la collectivité la somme de **2 273 euros**, correspondant à une avance de **30 % maximum** de sa participation au projet d’innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

Il est procédé à un versement unique de la subvention de l’Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l’article 4 de la présente convention. Le montant de l’avance sera déduit de la subvention à verser par l’Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » selon les codifications suivantes :

	Données de comptabilité budgétaire			Données de comptabilité générale				Autre	
	Activité budgétaire	Action / Sous-action	Titre / Catégorie budgétaire	Groupe de marchandises		Compte PCE		Flux	
Convention avec une collectivité	0140000FIPE01	07-05	6	63 - transfert aux CT	10.03.01	Transferts directs aux communes et EPCI	6531230000	Transferts directs aux communes et EPCI	1
Avance	0140000FIPE01	07-05	7	71 - prêts et avances	27.01.03	Prêt avances aux coll. territoriales et à leurs EP	2742000000	Avances aux coll. territoriales et à leurs EP	1

L'ordonnateur de la dépense est la rectrice.

Le comptable assignataire est le DDFP 30.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an. Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet précisé en annexe.

Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans un délai de 3 mois à compter de la date effective de réalisation de la dernière dépense exécutée.

Article 5 - Communication

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « Notre école, faisons-la ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Article 6 - Recours

Toute litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Nîmes.

Académie

Pour la rectrice et par délégation

Le directeur académique



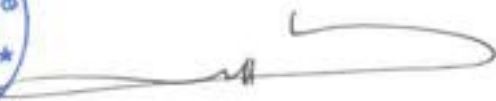
Christophe Mauny

Collectivité

Juan MARTINEZ

Maire de Bellegarde







DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En absence	Présents	Votants
29	20	28

QUESTION N°

24-022

OBJET

**CREATION D'UN EMPLOI
PERMANENT**

**CHARGE(E) DE MISSION
AUPRES DE LA DIRECTION
GENERALE**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOCATION

21/02/2024

DEPOT EN PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (9) : Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des projets stratégiques à mener, il convient de renforcer les effectifs de la direction générale et du pôle Ressources.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de chargé de missions à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024 pour prendre en charge notamment des projets stratégiques tels que la mise en place du RGPD, la dématérialisation des actes et procédures, la réalisation du plan de formation et autres missions temporaires.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire.

Cet emploi pourra être pourvu, dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux, par un agent contractuel, conformément aux conditions fixées par les articles L.332-8 et L.332-14 du code général de la fonction publique.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8 suscitée, il est précisé que :

- Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum 3 ans renouvelable.
- Le contractuel est recruté pour exercer les fonctions de chargé de missions.

- Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le conseil municipal,

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- **Vu** le tableau des effectifs et des emplois, modifié le 06 décembre 2023 par la délibération n°23-137, ouvrant un poste d'attaché territorial titulaire,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Article 1 – CREE l'emploi permanent de Chargé de missions à temps complet de catégorie **A** à compter du 1^{er} mars 2024.

Article 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent par voie statutaire ou, à défaut contractuelle, et à signer les actes afférents.

Article 4 – DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Article 5 – DIT que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE

Martial DURAND
Secrétaire de Séance





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Absents
29	20	28

QUESTION N°

24-023

OBJET

**APPROBATION Cpte
DE GESTION
BUDGET
PRINCIPAL
EXERCICE 2023**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
24	4	0

CONVOCATION

21/02/2024

DEPOT EN PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

Cpte de gestion
(Budget principal)
Exercice 2023

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_023-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Étaient absents (9) : Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

Vu le compte de gestion annexé,

Considérant, qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune de BELLEGARDE tenu par le Trésorier Principal et annexé à la présente délibération,

Considérant, que le Conseil Municipal s'est assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,

Considérant, que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune de BELLEGARDE sont identiques,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 - Déclare que le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Principal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal,

Article 2 - Approuve le compte de gestion 2023 de Monsieur FOUR, Receveur-Percepteur et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE

Martial DURAND
Secrétaire de Séance



Résultats budgétaires de l'exercice

03200 - COMMUNE DE BELLEGARDE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 607 822,18	11 248 374,23	19 856 196,41
Titres de recette émis (b)	4 119 538,99	10 392 660,53	14 512 199,52
Réductions de titres (c)		367 927,40	367 927,40
Recettes nettes (d = b - c)	4 119 538,99	10 024 733,13	14 144 272,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 607 822,18	11 248 374,23	19 856 196,41
Mandats émis (f)	2 852 932,10	8 913 902,12	11 766 834,22
Annulations de mandats (g)		171 046,77	171 046,77
Dépenses nettes (h = f - g)	2 852 932,10	8 742 855,35	11 595 787,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 266 606,89	1 281 877,78	2 548 484,67
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_023-DE



177

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

03200 - COMMUNE DE BELLEGARDE -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-3 214 884,81		1 266 606,89		-1 948 277,92
Fonctionnement	5 498 680,66	3 155 886,68	1 281 877,78		3 624 671,76
TOTAL I	2 283 795,85	3 155 886,68	2 548 484,67		1 676 393,84
II - Budgets des services à caractère administratif					
03201-CCAS DE BELLEGARDE -					
Investissement	9 130,81		10 121,11		19 251,92
Fonctionnement	22 253,83		29 891,08		52 144,91
Sous-Total	31 384,64		40 012,19		71 396,83
03210-BELLEGARDE-FETES ET CULTURE -					
Investissement	119 795,31		-62 163,48		57 631,83
Fonctionnement	119 795,31		-62 163,48		57 631,83
Sous-Total	151 179,95		-22 151,29		129 028,66
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
03202-BELLEGARDE SCE EAU -					
Investissement	61 138,68		-104 421,17		-43 282,49
Fonctionnement	205 985,33		101 189,91		307 175,24
Sous-Total	267 124,01		-3 231,26		263 892,75
03203-BELLEGARDE SCE ASSAINISSEMENT -					
Investissement	173 609,15		-167 917,73		5 691,42
Fonctionnement	223 617,93		74 032,83		297 650,76
Sous-Total	397 227,08		-93 884,90		303 342,18
TOTAL III	664 351,09		-97 116,16		77 234,93
TOTAL I + II + III	3 099 326,89	3 155 886,68	2 429 217,22		62 354,35

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 400 000,00		1 400 000,00
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 400 000,00		1 400 000,00
Opération n° 1087	Opération d'équipement n° 1087	278 486,00	-77 080,00	201 406,00
Opération n° 1088	Opération d'équipement n° 1088	15 000,00		15 000,00
Opération n° 1121	Opération d'équipement n° 1121	31 608,00		31 608,00
Opération n° 1123	Opération d'équipement n° 1123	326 130,00	366 030,00	692 160,00
Opération n° 1136	Opération d'équipement n° 1136	5 000,00		5 000,00
Opération n° 1162	Opération d'équipement n° 1162	60 632,65	36 000,00	96 632,65
Opération n° 1169	Opération d'équipement n° 1169	7 500,00		7 500,00
Opération n° 1185	Opération d'équipement n° 1185	140,00		140,00
Opération n° 1187	Opération d'équipement n° 1187	12 916,39		12 916,39
Opération n° 1191	Opération d'équipement n° 1191	15 000,00		15 000,00
Opération n° 1197	Opération d'équipement n° 1197	5 500,00		5 500,00
Opération n° 1199	Opération d'équipement n° 1199	125 000,00		125 000,00
Opération n° 1204	Opération d'équipement n° 1204	61 923,60	-1 950,00	59 973,60
Opération n° 1206	Opération d'équipement n° 1206	315 000,00	-235 000,00	80 000,00
Opération n° 1207	Opération d'équipement n° 1207	450 000,00	-422 000,00	28 000,00
Opération n° 1212	Opération d'équipement n° 1212	25 982,27	10 000,00	35 982,27
Opération n° 1220	Opération d'équipement n° 1220	8 000,00		8 000,00
Opération n° 1229	Opération d'équipement n° 1229	22 368,74		22 368,74
Opération n° 1240	Opération d'équipement n° 1240	4 500,00		4 500,00
Opération n° 1261	Opération d'équipement n° 1261	31 750,00	47 000,00	78 750,00
Opération n° 1274	Opération d'équipement n° 1274	21 682,00	7 000,00	28 682,00
Opération n° 1275	Opération d'équipement n° 1275	21 460,00	10 000,00	31 460,00
Opération n° 1277	Opération d'équipement n° 1277	47 000,00		47 000,00
Opération n° 1280	Opération d'équipement n° 1280	199 453,00	-50 000,00	149 453,00
Opération n° 1281	Opération d'équipement n° 1281	12 804,00	1 000,00	13 804,00
Opération n° 1283	Opération d'équipement n° 1283	2 000,00		2 000,00
Opération n° 1290	Opération d'équipement n° 1290	303 700,00	-270 000,00	33 700,00
Opération n° 1293	Opération d'équipement n° 1293	337 209,82	-130 000,00	207 209,82
Opération n° 1297	Opération d'équipement n° 1297	60 000,00	-60 000,00	
Opération n° 1299	Opération d'équipement n° 1299	140 000,00		140 000,00
Opération n° 1301	Opération d'équipement n° 1301	755 000,00		755 000,00
Opération n° 1302	Opération d'équipement n° 1302	64 411,40	-3 000,00	61 411,40
Opération n° 1304	Opération d'équipement n° 1304	475 219,50		475 219,50
Opération n° 1307	Opération d'équipement n° 1307	4 560,00		4 560,00

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_023-DE



197

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

03200 - COMMUNE DE BELLEGARDE -

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	1 400 000,00	1 358 734,90		1 358 734,90	41 265,10
SOUS-TOTAL	1 400 000,00	1 358 734,90		1 358 734,90	41 265,10
Opération n° 1087	201 406,00	52 304,29		52 304,29	149 101,71
Opération n° 1088	15 000,00	4 704,00		4 704,00	10 296,00
Opération n° 1121	31 608,00	3 660,98		3 660,98	27 947,02
Opération n° 1123	692 160,00	195 026,68		195 026,68	497 133,32
Opération n° 1136	5 000,00				5 000,00
Opération n° 1162	96 632,65	76 722,05		76 722,05	19 910,60
Opération n° 1169	7 500,00	1 745,96		1 745,96	5 754,04
Opération n° 1185	140,00				140,00
Opération n° 1187	12 916,39	4 342,87		4 342,87	8 573,52
Opération n° 1191	15 000,00				15 000,00
Opération n° 1197	5 500,00	5 200,00		5 200,00	300,00
Opération n° 1199	125 000,00	100 458,00		100 458,00	24 542,00
Opération n° 1204	59 973,60	59 971,92		59 971,92	1,68
Opération n° 1206	80 000,00	2 940,00		2 940,00	77 060,00
Opération n° 1207	28 000,00	20 894,20		20 894,20	7 105,80
Opération n° 1212	35 982,27	21 154,54		21 154,54	14 827,73
Opération n° 1220	8 000,00	2 621,62		2 621,62	5 378,38
Opération n° 1229	22 368,74	22 346,20		22 346,20	22,54
Opération n° 1240	4 500,00	3 339,00		3 339,00	1 161,00
Opération n° 1261	78 750,00	26 570,96		26 570,96	52 179,04
Opération n° 1274	28 682,00	21 108,12		21 108,12	7 573,88
Opération n° 1275	31 460,00	7 531,60		7 531,60	23 928,40
Opération n° 1277	47 000,00	22 059,34		22 059,34	24 940,66
Opération n° 1280	149 453,00	149 263,57		149 263,57	189,43
Opération n° 1281	13 804,00	10 376,48		10 376,48	3 427,52
Opération n° 1283	2 000,00	1 597,79		1 597,79	402,21
Opération n° 1290	33 700,00	3 635,04		3 635,04	30 064,96
Opération n° 1293	207 209,82	7 209,82		7 209,82	0,00
Opération n° 1297					0,00
Opération n° 1299	140 000,00	69 583,61		69 583,61	70 416,39
Opération n° 1301	755 000,00	201 102,81		201 102,81	553 897,19
Opération n° 1302	61 411,40	60 876,67		60 876,67	534,73
Opération n° 1304	475 219,50	278 399,48		278 399,48	196 820,02
Opération n° 1307	4 560,00	2 280,00		2 280,00	2 280,00

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_023-DE



197

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

03200 - COMMUNE DE BELLEGARDE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
Opération n° 1308	Opération d'équipement n° 1308	8 000,00		8 000,00
Opération n° 1309	Opération d'équipement n° 1309	25 000,00	-25 000,00	
Opération n° 1310	Opération d'équipement n° 1310	40 000,00		40 000,00
Opération n° 1311	Opération d'équipement n° 1311	170 000,00	120 000,00	290 000,00
Opération n° 1312	Opération d'équipement n° 1312	5 000,00		5 000,00
Opération n° 1313	Opération d'équipement n° 1313	25 000,00		25 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	4 519 937,37	-677 000,00	3 842 937,37
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 919 937,37	-677 000,00	5 242 937,37
041	Opérations patrimoniales	150 000,00		150 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	150 000,00		150 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 214 884,81		3 214 884,81
TOTAL GENERAL		9 284 822,18	-677 000,00	8 607 822,18

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_023-DE

S²LO

207

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

03200 - COMMUNE DE BELLEGARDE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
Opération n° 1308	8 000,00	7 514,60		7 514,60	485,40
Opération n° 1309					
Opération n° 1310	40 000,00	37 695,00		37 695,00	2 305,00
Opération n° 1311	290 000,00	3 600,00		3 600,00	286 400,00
Opération n° 1312	5 000,00				5 000,00
Opération n° 1313	25 000,00	6 360,00		6 360,00	18 640,00
SOUS-TOTAL	3 842 937,37	1 494 197,20		1 494 197,20	2 348 740,17
TOTAL	5 242 937,37	2 852 932,10		2 852 932,10	2 390 005,27
041	150 000,00				150 000,00
TOTAL	150 000,00				150 000,00
001	3 214 884,81				3 214 884,81
TOTAL GENERAL	8 607 822,18	2 852 932,10		2 852 932,10	5 754 890,08

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_023-DE

S²LO

207



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_024-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (9) : Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

QUESTION N°

24-024

OBJET

**APPROBATION Cpte
DE GESTION
BUDGET ANNEXE
EAU**

EXERCICE 2023

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
24	4	0

CONVOCATION

21/02/2024

DEPOT EN PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

Cpte de gestion
(Budget annexe
de l'eau)
Exercice 2023

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'Eau de la commune pour l'exercice 2023,

Vu, le compte de gestion annexé,

Considérant, qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'eau de la commune de BELLEGARDE tenu par le Trésorier Principal et annexé à la présente délibération,

Considérant, que le Conseil Municipal s'est assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,

Considérant, que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'eau de la commune de BELLEGARDE sont identiques,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 – Déclare que le compte de gestion du budget annexe de l'eau de la commune pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Principal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal,

Article 2 – Approuve le compte de gestion 2023 de Monsieur FOUR, Receveur-Percepteur et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Martial DURAND
Secrétaire de Séance

Résultats budgétaires de l'exercice

03202 - BELLEGARDE SCE EAU -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	392 061,09	1 292 922,41	1 684 983,50
Titres de recette émis (b)	142 267,71	1 128 052,82	1 270 320,53
Réductions de titres (c)		7 033,01	7 033,01
Recettes nettes (d = b - c)	142 267,71	1 121 019,81	1 263 287,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	392 061,09	1 292 922,41	1 684 983,50
Mandats émis (f)	246 688,88	1 084 437,75	1 331 126,63
Annulations de mandats (g)		64 607,85	64 607,85
Depenses nettes (h = f - g)	246 688,88	1 019 829,90	1 266 518,78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		101 189,91	
(h - d) Déficit	104 421,17		3 231,26

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_024-DE



217

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

03202 - BELLEGARDE SCE EAU -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial BELLEGARDE SCE EAU - Investissement Fonctionnement	61 138,68 205 985,33 267 124,01		-104 421,17 101 189,91 -3 231,26		-43 282,49 307 175,24 263 892,75
Sous-Total	267 124,01		-3 231,26		263 892,75
TOTAL III	267 124,01		-3 231,26		263 892,75
TOTAL I + II + III	267 124,01		-3 231,26		263 892,75

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

03202 - BELLEGARDE SCE EAU -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00		75 000,00	71 947,08		71 947,08	3 052,92
20	Immobilisations incorporelles	30 417,00	65 500,00	95 917,00	3 325,00		3 325,00	92 592,00
21	Immobilisations corporelles	206 472,01	2 300,00	208 772,01	159 044,72		159 044,72	49 727,29
23	Immobilisations en cours	17 300,00	-17 300,00					
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	329 189,01	50 500,00	379 689,01	234 316,80		234 316,80	145 372,21
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	329 189,01	50 500,00	379 689,01	234 316,80		234 316,80	145 372,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 372,08		12 372,08	12 372,08		12 372,08	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 372,08		12 372,08	12 372,08		12 372,08	
TOTAL GENERAL		341 561,09	50 500,00	392 061,09	246 688,88		246 688,88	145 372,21

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_024-DE





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_025-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (9) : Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

QUESTION N°

24-025

OBJET

**APPROBATION Cpte
DE GESTION
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2023**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
24	4	0

CONVOCATION

Le 21/02/2024

DEPOT EN PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

Le 04/03/2024

PIECE JOINTE

Cpte de gestion
(Budget annexe
Assainissement)
Exercice 2023

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'Assainissement de la commune pour l'exercice 2023,

Vu, le compte de gestion annexé,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget annexe Assainissement de la commune de BELLEGARDE tenu par le Trésorier Principal et annexé à la présente délibération,

Considérant que le Conseil Municipal s'est assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget annexe Assainissement de la commune de BELLEGARDE sont identiques,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 – Déclare que le compte de gestion du budget annexe Assainissement de la commune pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Principal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal,

Article 2 – Approuve le compte de gestion 2023 de Monsieur FOUR, Receveur-Percepteur et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Martial DURAND
Secrétaire de Séance



Résultats budgétaires de l'exercice

03203 - BELLEGARDE SCE ASSAINISSEMENT -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	570 369,48	752 912,84	1 323 282,32
Titres de recette émis (b)	170 594,75	527 130,10	697 724,85
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	170 594,75	527 130,10	697 724,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	570 369,48	752 912,84	1 323 282,32
Mandats émis (f)	338 512,48	540 218,63	878 731,11
Annulations de mandats (g)		87 121,36	87 121,36
Depenses nettes (h = f - g)	338 512,48	453 097,27	791 609,75
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		74 032,83	
(h - d) Déficit	167 917,73		93 884,90

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

03203 - BELLEGARDE SCE ASSAINISSEMENT -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial BELLEGARDE SCE ASSAINISSEMENT - Investissement Fonctionnement	173 609,15 223 617,93 397 227,08		-167 917,73 74 032,83 -93 884,90		5 691,42 297 650,76 303 342,18
Sous-Total	397 227,08		-93 884,90		303 342,18
TOTAL III	397 227,08		-93 884,90		303 342,18
TOTAL I + II + III	397 227,08		-93 884,90		303 342,18

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

03203 - BELLEGARDE SCE ASSAINISSEMENT -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	54 500,00		54 500,00	51 537,33		51 537,33	2 962,67
20	Immobilisations incorporelles	36 221,00	35 000,00	71 221,00	27 735,00		27 735,00	43 486,00
21	Immobilisations corporelles	347 855,08	-5 000,00	342 855,08	226 368,75		226 368,75	116 486,33
23	Immobilisations en cours	20 000,00	48 922,00	68 922,00				68 922,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	458 576,08	78 922,00	537 498,08	305 641,08		305 641,08	231 857,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	458 576,08	78 922,00	537 498,08	305 641,08		305 641,08	231 857,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 871,40		32 871,40	32 871,40		32 871,40	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	32 871,40		32 871,40	32 871,40		32 871,40	
TOTAL GENERAL		491 447,48	78 922,00	570 369,48	338 512,48		338 512,48	231 857,00





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Abst.
29	20	28

QUESTION N°

24-026

OBJET

**APPROBATION Cpte
DE GESTION
BUDGET ANNEXE
FÊTES ET CULTURE
EXERCICE 2023**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
24	4	0

CONVOCAION

Le 21/02/2024

DEPOT EN PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

Le 04/03/2024

PIECE JOINTE

Cpte de gestion
(Budget annexe Fêtes
et Culture)
Exercice 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (9) : Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Danièla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe des Fêtes et Culture de la commune pour l'exercice 2023,

Vu, le compte de gestion annexé,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget annexe Fêtes et Culture de la commune de BELLEGARDE tenu par le Trésorier Principal et annexé à la présente délibération,

Considérant que le Conseil Municipal s'est assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget annexe Fêtes et Culture de la commune de BELLEGARDE sont identiques,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 – Déclare que le compte de gestion du budget annexe Fêtes et Culture de la commune pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Principal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal,

Article 2 – Approuve le compte de gestion 2023 de Monsieur FOUR, Receveur-Percepteur et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Martial DURAND
Secrétaire de Séance



Résultats budgétaires de l'exercice

03210 - BELLEGARDE-FETES ET CULTURE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		304 795,31	304 795,31
Titres de recette émis (b)		187 228,40	187 228,40
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		187 228,40	187 228,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		304 795,31	304 795,31
Mandats émis (f)		251 890,88	251 890,88
Annulations de mandats (g)		2 499,00	2 499,00
Dépenses nettes (h = f - g)		249 391,88	249 391,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		62 163,48	62 163,48

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

03210 - BELLEGARDE-FETES ET CULTURE -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif BELLEGARDE-FETES ET CULTURE					
-					
Investissement Fonctionnement	119 795,31		-62 163,48		57 631,83
Sous-Total	119 795,31		-62 163,48		57 631,83
TOTAL II	119 795,31		-62 163,48		57 631,83
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	119 795,31		-62 163,48		57 631,83



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
28	19	27

QUESTION N°

24-027

OBJET

**VOTE DU Cpte
ADMINISTRATIF
BUDGET
PRINCIPAL
EXERCICE 2023**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
23	4	0

CONVOCATION

21/02/2024

DEPOT EN

PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

Cpte administratif
(Budget principal)
Exercice 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (19) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Étaient absents (10) : Juan MARTINEZ, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2023 (Budget Principal), quitte la séance.

Sous la présidence de Johan GALLET, le Conseil municipal :

Article 1 - Vote le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune dont les résultats sont les suivants et arrête ainsi les comptes :

	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
FONCTIONNEMENT :			
Recettes de l'exercice	10 024 733.13 €	-	10 024 733.13 €
Dépenses de l'exercice	8 742 855.35 €	-	8 742 855.35 €
Résultat de l'exercice	1 281 877.78 €	-	1 281 877.78 €
Balance d'entrée (002)	2 342 793.98 €	-	2 342 793.98 €
Résultat de clôture (A)	3 624 671.76 €	-	3 624 671.76 €
INVESTISSEMENT :			
Recettes de l'exercice	4 119 538.99 €	976 895.29 €	5 096 434.28 €
Dépenses de l'exercice	2 852 932.10 €	707 227.89 €	3 560 159.99 €
Résultat de l'exercice	1 266 606.89 €	269 667.40 €	1 536 274.29 €
Balance d'entrée (001)	- 3 214 884.81 €		- 3 214 884.81 €
Résultat de clôture (B)	- 1 948 277.92 €	269 667.40 €	- 1 678 610.52 €
RESULTAT GLOBAL (A+B)	1 676 393.84 €	269 667.40 €	1 946 061.24 €

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Martial DURAND
Secrétaire de Séance

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
002	RESULT.FONC.REPORTE (Prévisionnel)					2 342 793,98	
013	ATTENUATION DE CHARGES	130 669,00	173 885,00	302 441,33	228 865,72	270 000,00	84,8%
6419	Remboursement sur rémunérations	130 669,00	173 885,00	302 241,33	228 865,72	270 000,00	84,8%
6459	Remboursement charges ss, prévoyance et FCSF			200,00			
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 077 854,09	3 331 724,08	3 677 870,10	3 259 103,88	2 227 000,00	146,3%
7018	Autres ventes de produits finis		900,00				#DIV/0!
70311	Concessions dans les cimetières	21 284,00	32 854,00	26 310,60	17 596,80	26 000,00	105,2%
70321	Droits stationnement	7 828,00	9 722,00	10 369,00	9 238,60	9 500,00	108,1%
70323	Redevance d'occupation du domaine public	3 030,00	5 518,30	8 712,50	9 192,30	8 000,00	108,9%
7037	Contribution dégradations voies chemins	27 566,52	27 718,58	27 798,44	27 896,57	27 000,00	103,0%
70388	Autres redevances et recettes diverses	80,00	100,00				#DIV/0!
70632	Redevance et droits services loisirs	8 793,23	6 505,54	5 490,80	6 580,60	5 500,00	99,8%
7066	Colonies, crèches, garderies	193 938,64	215 110,15	227 097,31	255 401,96	225 000,00	100,9%
7067	Redevances et droits des services périscolaires (cantines)	165 426,56	255 579,82	268 335,90	284 344,70	265 000,00	101,3%
70688	Autres services (annonces)	2 930,00	3 080,00	2 055,00	1 275,00	2 000,00	102,8%
70872	Remboursement de frais par budgets annexes (eau-ass)	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100,0%
70878	Par des Tiers				5 146,95		
7088	Autres produits (redev déchets)	2 546 977,14	2 674 655,69	3 091 500,55	2 542 430,41	1 560 000,00	192,4%
73	IMPOTS ET TAXES	3 556 774,44	3 704 159,05	3 886 005,44	3 845 641,49	4 014 917,25	95,8%
73111	Contributions directes	2 522 679,00	2 426 469,00	2 583 316,00	2 805 884,00	2 781 769,00	100,9%
73118	Autres contributions directes				889,00		
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	278 512,97	374 154,85	360 709,09	210 075,36	350 000,00	80,0%
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	1 041,00	1 089,00	988,00	1 179,00		
73138	Autres taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement				1 073,74		
7351/73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	166 192,96	178 771,69	182 805,84	243 567,39	211 342,25	115,2%
7318	Autres impôts locaux (rôles sup)	5 595,00	161 202,00	194 414,00		100 000,00	0,0%
73211	Attribution compensation communauté Cnes	72 306,51	72 306,51	72 306,51	72 307,00	72 306,00	100,0%
73212	Dotation de solidarité communautaire	344 052,00	351 952,00	351 712,00	385 716,00	351 500,00	109,7%
732221	FPIC	133 600,00	138 214,00	139 754,00	124 950,00	138 000,00	90,5%
7388	Autres taxes (laxes sur terrains devenus constructibles)	32 895,00				10 000,00	0,0%



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 524 460,33	1 593 750,73	2 088 259,79	2 490 519,04	2 200 163,00	113,2%
74111	D G F dotation forfaitaire	377 027,00	385 130,00	392 899,00	410 451,00	410 000,00	100,1%
741121	Dotation de solidarité rurale	323 666,00	345 007,00	373 422,00	397 491,00	373 000,00	106,6%
741127	Dotation nationale de péréquation	59 519,00	58 376,00	57 802,00	28 901,00	58 000,00	49,8%
744	FCTVA				4 653,02		
74718	Participations Etat (autres emplois C.E.S.)	1 001,55		56 488,89	2 434,32	50 000,00	4,9%
7472	Participations Région		2 694,56	1 660,00			
7473	Participations Département		1 588,16	900,00			
74741	Communes membres GFP	5 402,04	6 634,24	4 018,16	2 859,73	5 000,00	57,2%
74748	Autres Communes	1 282,90	1 965,00	1 852,32	3 817,80	1 500,00	254,5%
7475	Participations des groupements de collectivités (SITOM)						
7478222	Participations autres organismes (CAF...)	469 281,97	428 629,80	351 206,17	755 403,83	428 500,00	176,3%
747888	Autres				10 945,34		
7483474833	Compensation d'Etat pour exonération de T.F.	35 206,00	351 839,00	806 218,00	860 550,00	860 663,00	100,0%
74835	Compensation d'Etat pour exonération de T.H.	124 931,00					
7484	Dotation de recensement			13 213,00			
7485	Dotation pour les titres sécurisés (Passeports biométriques)	8 580,00	8 580,00	8 580,00	13 000,00	8 500,00	152,9%
74888	Autres participations (ex : service minimum d'accueil)	118 562,87	3 306,97	20 000,25	12,00	5 000,00	0,2%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	179 008,26	194 032,04	173 314,21	199 222,77	190 000,00	104,9%
752	revenus des immeubles	179 006,29	194 030,36	173 313,91	187 724,66	180 000,00	104,3%
7588	Produits exceptionnels divers	1,97	1,68	0,30	11 498,11	10 000,00	115,0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 551,27	166 616,38	41 752,99	1 380,23	3 500,00	39,4%
7711	Pénalités reçues		11 376,00				
773	Mandats annulés	141,00		16 917,11	1 380,23	3 500,00	39,4%
775	Produits de cessions d'immobilisations	10 471,86	152 900,00	199,99			
7788	Autres produits exceptionnels	4 938,41	2 340,38	24 635,89			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 600,00					
7761	Différences négatives sur immobilisations cédées	1 600,00					
TOTAL DES RECETTES		8 485 917,39 €	9 164 167,28 €	10 169 443,86 €	10 024 733,13 €	11 248 374,23 €	89,1%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
O11	CHARGES GENERALES	1 597 553,04	1 636 947,41	1 812 872,50	2 074 362,49	2 422 511,00	85,6%
60611	Consommation eau et assainissement	27 480,70	28 390,57	31 725,12	43 520,03	35 000,00	124,3%
60612	Energie-électricité	146 488,16	152 715,40	320 896,17	385 521,27	567 085,00	68,0%
60613	Chauffage	24 253,10	23 832,52	15 672,65	57 476,07	59 100,00	97,3%
60622	Carburants	28 553,39	34 422,77	45 126,34	36 483,90	48 000,00	76,0%
60623	Alimentation	219 259,85	288 761,18	280 487,52	327 661,71	325 000,00	100,8%
60624	Pfrits de traitement	636,73	5 505,61	1 088,16	1 272,81	2 000,00	63,6%
60628	Autres fournitures non stockées	12 957,20	15 037,70	11 880,21	9 354,09	12 000,00	78,0%
60631	Fournitures d'entretien	35 310,24	32 398,73	26 349,65	30 257,94	30 730,00	98,5%
60632	Fourniture de petit équipement (outillage)	4 581,74	6 318,46	7 096,45	7 207,77	8 000,00	90,1%
60633	Fournitures de voirie	10 259,00	15 018,15	15 802,90	22 599,31	26 000,00	86,9%
60636	Vêtements de travail	12 017,74	9 656,18	9 707,88	10 096,55	13 000,00	77,7%
6064	Fournitures administratives	14 196,58	12 425,50	11 636,94	14 906,55	13 625,00	109,4%
6065	Livres,disques cassettes	2 545,97	10 606,83	9 576,93	10 566,77	11 000,00	96,1%
6067	Fournitures scolaires et éducatives	40 506,82	42 930,39	50 212,70	48 299,23	56 900,00	84,9%
6068	Autres fournitures	118 284,69	45 625,23	34 655,92	53 279,56	52 050,00	102,4%
611	Sous traitance générale (prest.service)	99 251,53	63 943,77	54 399,68	52 084,32	71 000,00	73,4%
6132	Locations immobilières	145 312,90	151 619,92	149 631,68	159 140,00	151 620,00	105,0%
6135	Location de matériel	7 356,88	7 652,71	6 702,91	7 890,18	8 000,00	98,6%
61521	Entretien de terrains	56 417,00	58 427,29	60 910,35	106 973,00	110 000,00	97,2%
615221	Entretien de bâtiments	4 630,00	11 932,73	8 842,20	14 082,90	35 000,00	40,2%
615228				3 780,00	1 200,00	3 780,00	31,7%
615231	Voie	56 295,72	5 820,00	18 126,00	21 391,20	21 395,00	100,0%
615232	Entretien réseaux		20 550,22	2 748,60	6 300,00	10 000,00	63,0%
61551	Entretien matériel roulant	28 635,72	25 837,85	32 702,68	27 273,97	36 000,00	75,8%
61558	Entretien matériel et mobilier	18 952,65	18 949,09	23 779,01	30 185,30	35 000,00	86,2%
6156	Maintenance	70 841,37	95 608,53	84 118,59	105 204,34	112 050,00	93,9%
6161	Primes d'assurances	34 021,44	44 261,66	79 703,01	62 956,72	80 280,00	78,4%
617	Etudes et recherches	600,00	10 320,00	1 050,00	2 124,00	13 000,00	16,3%
6182	Documentation générale et technique	5 073,48	5 621,33	5 261,33	4 074,85	5 250,00	77,6%
6184	Versement à des organismes de formation	5 996,18	13 895,00	3 333,00	14 603,50	15 500,00	94,2%
6188	Autres frais divers	46 682,69	45 577,45	64 674,83	61 135,65	75 000,00	81,5%
6225	Indemnité au comptable et régisseurs					1 500,00	0,0%
62261	Honoraires	17 955,57	11 211,86	9 748,61	201,80	210,00	96,1%
62268					13 219,03	10 200,00	129,4%
6227	Frais d'actes et de contentieux	14 009,10	29 619,01	18 316,00	5 437,00	20 000,00	27,2%
6228	Rémunération intermédiaires (études surveillées)	3 492,48	4 759,36	6 659,68	6 420,00	6 700,00	95,8%
6231	Annonces et insertions	15 413,16	15 541,74	19 588,38	20 272,06	21 000,00	96,5%
6232	Fêtes et cérémonies	980,95	1 792,46	1 779,96	2 550,50	2 100,00	121,1%
6234	Catalogues et imprimés				72,00	100,00	72,0%
6236	Publications	222,00	976,38	210,00	20 143,39	35 600,00	56,6%
6237	Publicité diverse	16 686,00	29 358,00	34 459,28			
6238	Transports de biens	696,00	1 774,63	1 375,90	4 515,10	5 175,00	87,2%
6241	Transports collectifs	8 147,50	8 388,44	8 399,12	5 184,46	8 500,00	81,0%
6247	Divers	136 675,54	156 048,81	161 994,00	43 901,92	44 526,92	98,6%
6248		334,63	183,38	259,90	131 186,62	135 973,08	96,5%

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_027-BF



COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
6256	Voyages, déplacements et missions	2 888,80	1 621,11	1 861,41	1 143,28	2 000,00	57,2%
6257	Réceptions	42,22	-	-	-	-	-
6261	Frais d'affranchissement	9 558,59	10 574,95	11 542,66	12 150,29	12 100,00	100,4%
6262	Frais de télécommunications	46 683,96	30 414,10	25 008,16	24 184,56	26 000,00	93,0%
627	Services bancaires assimilés	5 131,82	3 062,42	1 265,43	2 141,64	2 000,00	107,1%
6281	Concours divers (cotisations)	2 641,00	3 381,01	9 374,34	9 927,14	10 361,00	95,8%
62848	Redevance spé déchet	-	-	-	-	-	#DIV/0!
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	13 683,09	-	-	-	1 000,00	0,0%
6288	Autres services extérieurs	750,00	750,00	825,40	3 450,00	3 450,00	100,0%
63512	Taxes foncières	20 553,99	20 004,00	23 916,31	26 043,00	27 000,00	96,5%
63513	Autres impôts locaux	1 382,00	2 671,00	3 641,00	6 007,00	3 650,00	184,6%
6355	Taxes et impôts sur véhicules	276,00	-	-	-	-	#DIV/0!
637	Autres impôts (autres organismes)	1 949,17	1 151,98	987,55	1 068,21	1 000,00	108,8%
O12	CHARGES DE PERSONNEL...	4 538 977,89	4 721 614,01	4 964 094,27	5 318 764,81	5 364 891,25	99,14%
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	-	-	-	-	-	-
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 993,05	12 417,90	12 811,47	13 640,93	14 660,00	93,0%
6336	Cotisations au C.N.F.P.T. et au C.D.G.	36 666,48	41 624,37	43 880,39	48 095,35	51 452,00	93,5%
Personnel titulaire							
64111	Rémunération principale	2 341 036,60	2 371 904,21	2 370 944,20	2 528 572,73	2 542 071,00	99,5%
64112	Supplément familial	49 586,22	51 038,83	51 530,20	23 965,23	25 740,00	93,1%
64113	NBI	-	-	9 400,00	27 941,46	29 900,00	93,4%
64118	Autres indemnités	502 606,75	512 300,93	507 252,40	580 082,24	578 291,25	100,3%
Personnel non titulaire							
64131	Rémunération principale	212 670,45	285 597,83	458 799,88	482 517,42	478 000,00	100,9%
64134	Indemnité inflation	-	-	1 500,00	-	-	-
64168	Autres emplois d'insertion	-	-	-	-	-	-
Charges de sécurité sociale et de prévoyance							
6451	Cotisations à l'URSSAF	382 950,14	413 056,28	434 293,24	472 002,21	460 631,00	102,5%
6453	Cotisations aux caisses de retrait'e	733 181,45	759 018,87	758 005,56	802 794,57	826 950,00	97,1%
6454	Cotisations aux ASSEDIC	7 791,65	11 262,97	18 695,99	18 822,41	19 776,00	95,2%
6455	Cotisations assurances du personnel	202 804,43	209 643,17	239 048,25	232 520,54	240 000,00	96,9%
6456	Versement au FNC du suppl familial	4 881,00	3 850,00	6 159,00	5 468,00	6 200,00	88,2%
6458	Cotisations autres organismes (C.N.A.S.)	29 506,87	28 439,80	27 796,74	28 920,34	30 000,00	96,4%
64731	Allocations chômage	13 302,80	6 704,57	7 695,39	9 533,46	9 600,00	99,1%
6475	Charges de médecine du travail	-	14 573,28	15 033,56	12 271,14	16 000,00	76,7%
64832	Contribution au F.C.C.P.A.	-	-	-	-	-	-
6488	Autres dépenses de personnel	-	180,00	-	31 616,78	31 620,00	100,0%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	56 230,00	61 078,00	57 351,00	74 267,00	74 500,00	99,7%
7391111	Dégrèvement de TF sur PNB jeunes agriculteurs	783,00	-	1 051,00	299,00	1 000,00	29,9%
7391112	Prélèvement THLV	5 580,00	4 007,00	2 833,00	3 589,00	3 000,00	119,3%
7392221	FPIC	49 867,00	57 071,00	53 467,00	70 379,00	70 500,00	99,8%

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_027-BF



COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	785 971,84	781 267,70	725 008,92	866 371,72	868 400,00	99,8%
6531	Indemnités élus	107 595,84	107 384,86	109 082,80	112 701,25	110 000,00	102,5%
6532	Frais de mission		5 373,00	2 497,10	5 389,80	5 550,00	97,1%
6533	Cotisations retraite (élus)	7 546,75	9 662,99	11 966,32	12 182,23	12 000,00	101,5%
6534	Cotisation Sécurité Sociale - Part patronale	5 089,65	4 561,44	4 633,62	4 827,26	5 000,00	96,5%
6535	Formation élus	3 342,44		1 612,94		1 950,00	0,0%
65372	Cotisation F.A.E.F.M.	51,34		104,48		100,00	0,0%
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	23,95			915,47	1 000,00	91,5%
6542	Créances éteintes	210,35			12 130,00	12 150,00	99,8%
6553	Contingent service d'incendie						
65568	Contributions aux organismes de regroupement	14 748,73	14 436,73	14 446,71	14 483,56	15 500,00	93,4%
6558	Autres dépenses obligatoires (écoles privées, écoles extérieu	161 388,91	134 246,90	133 063,08	160 308,42	153 600,00	104,4%
65731	Subvention Fonctio. Départements			5 000,00		5 000,00	0,0%
657362	Subvention versée au C.C.A.S.	50 000,00	70 000,00	70 000,00	115 000,00	115 000,00	100,0%
657382	Subvention de fonctionnement au budget des fêtes	215 000,00	215 000,00	185 000,00	165 000,00	165 000,00	100,0%
65748	Subventions de fonctionnement versées aux associations	217 300,00	220 600,00	187 600,00	261 398,87	258 000,00	101,3%
65888					2 032,57	2 050,00	99,1%
65811	Charges diverses de la gestion courante	3 673,88	1,78	1,87	2,29	6 500,00	0,0%
66	CHARGES FINANCIERES	132 656,56	110 833,89	96 214,41	86 529,58	94 000,00	92,1%
66111	Intérêts des emprunts, régies à l'échéance	142 523,53	117 662,88	102 463,00	92 118,39	100 000,00	92,1%
66112	Rattachement I.C.N.E.	9 866,97	6 828,99	6 248,59	5 588,81	6 000,00	93,1%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 564,10	25 421,93	43 286,54	2 816,49	15 000,00	18,8%
6712	Amendes fiscales et pénales						
6713	Secours et dots						
6718	Charges exceptionnelles		1,00				
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	386,39	13 519,16	32 610,65	2 816,49	15 000,00	18,8%
67441	Subvention aux budgets annexes (fêtes)						
6745	Subventions aux personnes de droit privé (façades, solaire)	9 378,14	10 805,41	10 675,89			
678	Autres charges exceptionnelles	10 799,57	1 096,36				
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	322 946,19	494 991,51	308 212,15	319 743,26	320 035,62	99,9%
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 600,00	28 459,86				
6761	Différence sur réalisations (positives) transférées en investiss	8 871,86	124 440,14	199,99			
6811	Dotations aux amortissements	312 474,33	342 091,51	308 012,16	319 743,26	320 035,62	99,9%
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT (Prévisionnel)					2 089 036,36	
TOTAL DES DEPENSES		7 454 899,62 €	7 832 154,45 €	8 007 039,79 €	8 742 855,35 €	11 248 374,23 €	77,7%



COMpte ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Reste à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
001	RESULTAT REPORTE							
101	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
10	DOTATIONS, FONDS OVERS ET RESERVES	2 182 884,07	438 218,83	552 881,71	3 276 325,14	2 088 036,38		
10222	Fonds compensation T.V.A.	288 052,45	380 808,41	104 434,93	58 910,48	3 323 888,88	-	98,48%
10223	Taxe Locale d'Équipement					100 000,00		58,92%
10228	Taxe d'investissement	59 684,57	86 310,12	80 706,65	69 518,00	76 000,00		86,40%
1068	Excédent fondationnement réalisés	1 558 227,05		387 659,63	3 155 886,66	3 155 886,66		100,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	304 302,49	528 184,83	88 821,39	134 170,89	1 487 185,86	982 896,26	100,00%
1311	Subventions d'équipement tri-Etat et départemental rattaché.				1 50,00			
1321	Subventions d'équipement (Etat)	281 878,00	168 782,00	11 874,88	35 048,00	987 015,03	895 724,89	98,25%
1322	Subventions d'équipement (Région)			51 000,00				MDV/01
1323	Subventions d'équipement (Département)							100,00%
13241	Subvention CC87TA	10 227,19	333 111,00		486 587,50	477 087,50	10 600,00	
1326	Subventions d'équipement des groupements de collectivité (CCBTA)							
1326	Subventions d'équipement (Etablissements publics locaux)							
13273	Subventions d'équipement (Budget communal et de fonds structurels)							
1332	Amendes de police							
1342	Amendes de police	18 248,00						
1343	Participations au PAE	8 016,63		3 748,41				MDV/01
1345	Participations pour non réalisation stationnement	12 180,30						100,00%
1348	Fonds affectés à l'investissement				17 488,36	17 488,36		100,00%
2188	Autres				1 38 71	25 115,80	28 133,80	103,81%
218	Avances versées sur commande							
218	Avances versées sur commande							
40	EMPRUNTS, DETTES	3 500 000,00	1 500 000,00		300,00	1 219 697,84		MDV/01
1841	Emprunts	3 500 000,00	1 500 000,00			1 219 697,84		0,02%
185	Opérations de crédit							0,00%
24	Produits de cession d'immobilisations	123 000,00			300,00			
240	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	322 845,19	484 991,81	308 212,15	188 143,28	18 000,00	14 000,00	87,50%
182	Plus value sur cessions d'immobilisations	8 871,83		169,09				MDV/01
2111	Vente de terrains nus		124 440,34					
2112	Terre sans affectation		20 000,00					
2115	Vente de terrains bâtis							
2162	Vente de véhicules	1 600,00						
2802	Amortissement frais documents d'urbanisme	18 330,74	17 681,22	21 825,21	27 281,34	27 583,08		88,94%
28031	Amortissement frais études	21 584,32	20 535,35	11 502,94	9 588,87	9 588,87		100,00%
28033	Amortissement frais études	964,40	86,40	18 474,90	947,42	947,42		100,00%
28051	Amortissement immobilisations incorporelles (logiciels...)	12 192,20	23 682,57	16 533,78	3 377,60	3 377,60		100,00%
28121	Amortissement plantations	2 804,57	2 804,57	3 885,91	5 844,12	5 844,12		100,00%
28129	Amortissement autres équipements et aménagement de terrains	1 871,74	1 871,74	1 871,74	1 871,74	1 871,74		100,00%
28132	Amortissement équipements civils	1 765,49	1 765,49	1 765,49	1 765,49	1 765,49		100,00%
281316	Amortissement autres constructions (logements locaux)	1 904,71	1 904,71	1 904,71	1 904,71	1 904,71		100,00%
281321	Amortissement autres constructions (logements locaux)	18,91	18,91	18,91	18,91	18,91		100,00%
281351	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	10 094,81	18 094,81	17 927,48	14 810,81	18 557,32		134,24%
281352	Installations de voirie							
281533	Réseaux câblés	1 180,10	1 180,13	331,08	814,98	8 353,28		0,00%
281538	Autres réseaux	220,10			614,88			100,00%
281568	Autres Mat et out incendie	6 878,00	7 521,16	7 176,50	331,88	331,88		MDV/01
281569	Amortissement matériel roulant de voirie	334,58			1 940,38	1 940,38		MDV/01
281571	Amortissement autres matériels et outillage de voirie	6 778,13	6 580,43	5 580,42	1 833,40	1 833,40		100,00%
28158	Autre mat et out techniques	27 774,07	30 388,89	30 819,47	34 420,48	34 420,48		100,00%
28181	Installations générales et agencements divers	1 681,40	1 681,40	1 681,40	1 681,40	1 681,40		100,00%
281829	Amortissement véhicules	57 584,47	69 547,19	71 599,47	81 338,48	81 338,48		100,00%
281834	Amortissement matériel bureau et informatique	18 248,40	31 707,22	34 166,12	42 922,48	42 922,48		100,00%
281848	Amortissement mobilier	22 158,37	23 005,98	24 210,10	24 812,77	24 812,77		100,00%
28189	Chapitre		3 300,00	67 086,73	53 251,45	53 251,45		100,00%
28188	Amortissement autres matériels	73 220,78	62 828,93					
28841512	Groupement de collectifs bâtiments et installations	18 289,05	18 289,05					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
2031	Frais d'études					160 000,00		
2033	Frais d'opération							
238	Amortissements et avances sur commandes d'imm.					160 000,00		
TOTAL DES RECETTES		6 309 512,75 €	2 971 677,15 €	927 725,25 €	4 119 538,99 €	8 887 822,18 €	976 895,23 €	59,21%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP / A LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Reste à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
001 DEFICIT REPORTE (Prévisionnel)					3 214 884,81		
13							
16 EMPRUNTS (Remboursement)	1 414 747,10	1 584 722,54	1 513 984,87	1 358 734,90	1 400 000,00		108%
1641 Remboursement emprunt							
165 Restitution caution (loyer)	1 414 747,10	1 480 722,54	1 513 984,87	1 358 734,90	1 400 000,00		108%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES							
261 Titres de Participation (CCBTA)							
040 OPERATIONS D'ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS							
192 Moins valeur sur immo transf en investissement							
13911 Subv equip transf compte résultat Etat							
041 OPERATIONS PATRIMONIALES					150 000,00		0%
2184 Mobilier							
2151 Réseaux de voirie					150 000,00		
21312 Bâtiments scolaires							
2313 Travaux de constructions							
1087 TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE	656 195,28	1 66 207,81	1 01 596,08	52 304,29	201 406,00	134 493,84	93%
2033 Frais d'insertion							
2151 Réseaux de voirie	605 674,92	160 826,28	101 596,08	1 916,29	1 920,00	113 505,84	100%
2152 Installations de voirie	43 307,16			50 388,00	178 486,00	20 988,00	92%
21533 Réseaux câblés		4 720,32			21 000,00		100%
21538 Autres réseaux	7 213,20						
2158 Autres installations, matériels et outillages techniques							
2188 Autres immobilisations corporelles		661,21					
0088 TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE RURALE							
2315 Instal. matériel et outillage technique							
1088 TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE RURALE	29 984,40	14 984,00		4 704,00	15 000,00		
2151 Réseaux de voirie	29 984,40	14 904,00		4 704,00	15 000,00		
1121 GROS TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	37 488,24	87 490,09	21 473,04	3 660,98	31 608,00	2 349,60	
2031 Etudes		3 360,00					
21351 Installations générales, agencements	23 104,24	21 792,20	17 556,11	3 660,98	31 608,00		
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5 400,00						
2188 Autres immobilisations corporelles	8 982,00	62 337,89	3 916,93				
1123 ACQUISITION DE TERRAINS NUS	263 185,16	585 267,70	192 910,88	195 026,68	892 180,00	107 430,00	
2031 Etudes	4 349,60	2 040,00	2 280,00				
2111 Achats Terrains nus	116 298,70	22 851,24	22 851,24	897,35	418 650,00	28 290,00	
2112 Terrains de voirie		94 429,58	414,18	4 019,60	12 160,00	8 140,00	
2115 Terrains bâtis	142 536,86	468 798,12	167 385,46	190 109,73	261 350,00	71 000,00	
1126 AMENAGEMENT DES ARENES	228,00						
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	228,00						

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_027-BF



COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP / A LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Reste à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
1136 ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER	3 855,36	22 726,38	3 513,60		5 000,00	0,00	0%
2051 Concessions & droits similaires	348,00						
2183 Matériel de bureau et informatique	2 043,60						
2184 Mobilier		20 158,39	3 513,60				#DIV/0!
2188 Acquisition de matériel	1 493,76	2 567,97			5 000,00		0%
1147 RESEAU PLUVIAL	3 103,20						
2315 Instal. matériel et outillage technique	3 103,20						
1158 AMENAGEMENT CENTRE CULTUREL			4 000,00			0,00	#DIV/0!
2313 Travaux de constructions							
2135 Instal. gries, agencements, aménagements de construction			4 000,00				#DIV/0!
2158 Autres installations, mat et outill techniques							
2184 Mobilier							
1162 CREATION D'ESPACES VERTS	15 434,14	24 500,92	49 147,71	76 722,05	96 632,65	19 887,65	100%
2031 Plantations		16 200,00					
2121 Plantations		2 486,41	30 042,89	58 370,45	76 261,65	17 889,64	100%
215738 Autres réseaux				12 380,95	12 381,00		100%
2158 Autres installations, mat et outill techniques	9 588,44	4 835,89	8 361,52	5 970,65	8 000,00	2 008,01	100%
2182 Matériel de transport			5 743,03				
2185 Cheptel	3 300,00	998,62	680,00				
2188 Acquisition de matériel	2 545,70	4 320,27					
1189 AMENAGEMENT SERVICES TECHNIQUES	3 089,04	1 780,92	11 800,89	1 745,96	7 500,00	2 638,80	58%
2135 Instal. gries, agencements, aménagements de construction			9 773,50				
21578 Autre matériel et outillage technique							
2158 Autres installations, mat et outill techniques	3 089,04	1 780,92					
2182 Matériel de transport							
21838 Matériel de bureau et informatique					1 500,00		
2188 Acquisition de matériel			2 027,39		6 000,00		73%
1185 AMENAGEMENT POINT INFO		77,82			140,00		0%
21838 Acquisition de matériel		77,82			140,00		
1187 AMENAGEMENT ACCUEIL DE LOISIRS	1 046,99	2 822,01	3 447,30	4 342,87	12 916,39	887,37	4%
2158 Autres installations, mat et outill techniques		838,67					
21838 Matériel de bureau et informatique		129,00					
21848 Mobilier		1 170,85	2 403,70	651,00	1 000,00		63%
2188 Acquisition de matériel	1 046,99	683,49	1 043,60	2 271,07	2 916,39	887,37	10%
21351 Instal. gries, agencements, aménagements de construction				1 420,80	9 000,00		16%
1191 EXTENSION RESEAUX EDF	3 008,49				15 000,00	0,00	0%
21534 Réseaux d'électrification	3 008,49				15 000,00		0%
1197 AMENAGEMENT MOULIN A HUILE					5 500,00	129,00	9%
21351 Instal. gries, agencements, aménagements de construction				5 200,00	5 500,00		93%
2188 Autres immobilisations corporelles				5 200,00	5 500,00	129,00	#DIV/0!

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_027-BF



COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP / A LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Reste à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
1199 AMENAGEMENT ENSEMBLE SPORTIF	55 676,85	2 588,37	6 290,14	100 458,00	125 000,00	0,00	80%
2033 Frais d'insertion							
21351 Instal. gries, agencements, aménagements de construction	48 654,69	2 568,37	6 290,14	100 458,00	125 000,00		80%
2138 Autres constructions							
2188 Autres immobilisations corporelles	7 022,16						
1204 AMENAGEMENT ECOLE MATERNELLE	12 079,17	43 538,71	3 888,26	59 971,92	59 973,60	0,00	100%
21351 Instal. gries, agencements, aménagements de construction	6 778,61	38 363,70	653,30	58 931,45	58 523,60		101%
2158 Autres installations, mat et outil techniques		764,36					
2183 Matériel de bureau et informatique							
21841 Mobilier	2 050,66	506,82	690,92	1 040,47			
2188 Autres immobilisations corporelles	3 249,91	3 903,83	2 544,04		1 450,00		#DIV/0! 0%
1206 AMENAGEMENT DU CIMETIERE	15 187,20	21 072,00	3 072,00	2 940,00	80 000,00	0,00	4%
2111 Achats Terrains nus					74 000,00		0%
2031 Etudes					3 000,00		98%
21316 Equipements du cimetière	15 187,20	21 072,00	3 072,00	2 940,00	3 000,00		0%
2135 Instal. gries, agencements, aménagements de construction							
2313 Travaux de constructions							
1207 VIDEO SURVEILLANCE	30 884,10	31 072,11	15 340,67	20 894,20	28 000,00	5 280,00	93%
2031 Etudes	30 884,10	31 072,11	6 240,00	3 840,00	28 000,00	5 280,00	#DIV/0! 61%
21533 Réseau câblés			9 100,67	17 054,20			
1212 EXTENSION HOTEL DE VILLE	83 771,27	57 750,10	28 639,27	21 154,54	35 982,27	4 715,52	72%
2031 Etudes				6 600,00	6 600,00		100%
2051 Concessions & droits similaires	29 971,56	2 748,00	2 817,19	240,00	2 376,00	2 136,00	100%
21351 Instal. gries, agencements, aménagements de construction			7 718,40		3 000,00		0%
2161 Euvres et objets d'art		7 700,00					
21838 Matériel de bureau et informatique	51 874,97	35 421,75	14 367,96	11 733,75	17 312,27	-	#DIV/0! 68%
21848 Mobilier	384,36	4 065,03	1 735,72	2 580,79	3 414,00		76%
2188 Acquisition de matériel	1 540,38	7 815,32			3 280,00	2 579,52	
1220 AMENAGEMENT ECOLE PRIMAIRE	115 087,08	12 398,57	24 309,25	2 621,62	8 000,00	1 729,99	5%
2033 Frais d'insertion							
21351 Instal. gries, agencements, aménagements de construction	109 426,80	12 153,22	22 950,00	902,00	5 000,00	0,00	1%
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile							
2158 Autres installations, mat et outil techniques				864,00		312,00	
21838 Matériel de bureau et informatique	1 398,00						
21841 mobilier	3 556,19		921,06	855,62	1 500,00	1 417,99	15%
2188 Autres immobilisations corporelles	706,09	245,35	438,19		1 500,00		0%
1229 AMENAGEMENT DE LA CRECHE	6 549,60	2 969,32	6 979,08	22 346,20	22 368,74	0,00	10%
21351 Instal. gries, agencements, aménagements de construction				15 000,00	15 000,00		10%
2158 Autres installations, mat et outil techniques	95,64	232,30		487,15	500,00		91%
21838 Matériel bureau et matériel informatique							
2188 Acquisition de matériel	6 453,96	2 737,02	6 979,08	6 859,05	6 868,74		10%



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP / A	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Reste à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
1240	AMENAGEMENT BUREAU POLICE	829,50	1 968,00	240,00	3 339,00	4 500,00	0,00	74%
2051	Concessions & droits similaires							
2158	Autres installations, mat et outill techniques		1 770,00	240,00	3 339,00	4 500,00		#DIV/0! 74%
21838	Matériel bureau et matériel informatique	809,60	198,00					
2184	Mobilier							
2188	Acquisition de matériel	19,90						
1261	AMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE H.SERMENT	130 080,90	10 080,12	5 688,99	26 570,98	78 750,00	0,00	34%
2033	Frais d'insertion	388,30						
21351	Instal. gnles, agencements, aménagements de construction	105 600,00	3 436,90	2 408,00	25 250,00	77 000,00		33%
2158	Autres installations, mat et outill techniques							
21831	Matériel de bureau et informatique		5 104,57		1 320,96			#DIV/0!
2184	Mobilier	4 497,41		2 592,49				0%
2188	Acquisition de matériel	19 595,19	1 538,65	690,50		1 750,00		
2313	Travaux de construction							
238	Avances et acomptes versées sur commandes d'immob. corp.							
1272	INSTALLATION STATION DE REEMPLISSAGE						0,00	#DIV/0!
2158	Autres installations, mat et outill techniques							#DIV/0!
1274	CUISINE CENTRALE	3 451,48	1 370,42	15 844,87	21 108,12	28 682,00	0,00	74%
2135	Instal. gnles, agencements, aménagements de construction		1 370,42					
2168	Autres installations, mat et outill techniques	1 143,76						
2182	Matériel de transport							
2183	Matériel de bureau et informatique							
2184	Mobilier							
2188	Acquisition de matériel	2 307,72		15 844,87	21 108,12	28 682,00		74%
1275	ELABORATION DU PLU	4 080,00	35 035,20	28 240,00	7 531,80	31 460,00	18 620,40	83,13%
202	Etudes, élaboration, révision documents d'urbanisme	4 080,00	35 035,20	28 240,00	7 531,80	31 460,00	18 620,40	83%
2031	Frais d'études							
2033	Frais d'insertion							
1277	INSTALLATIONS VOIRIE	8 417,82	13 804,35	11 944,69	22 059,34	47 000,00		46,5%
2152	Installation de voirie							#DIV/0!
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 417,82	6 882,33	11 070,49	8 976,69			#DIV/0!
2158	Autres installations, mat et outill techniques		6 921,92	874,20	11 264,16	47 000,00		24%
1280	REFECTION VOIRIE RD3	1 010 725,48	304 970,63	923 475,01	149 283,57	149 453,00	0,00	10%
2151	Réseaux de voirie							
2152	Installation de voirie	10 725,48	4 970,63	10 667,55				
21534	Réseaux d'électrification			21 373,00	12 890,57	17 453,00		74%
21535	R2seaux de transmission				4 373,00			
2031	Frais d'études							
238	Avances et acomptes versées sur commandes d'immob. corp.	1 000 000,00	300 000,00	891 434,46	132 000,00	132 000,00		100%

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_027-BF



COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP / A LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Reste à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
1281 MISE EN SECURITE DES BATIMENTS PUBLICS	2 755,50	1 416,96	2 274,86	10 376,48	13 804,00	3 264,00	98,82%
21351 Installations générales, agencement, aménagements des constructions							
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 755,50		1 270,84	836,48	3 264,00	3 264,00	#DIV/0! 100%
2158 Autres installations, mat et outill techniques	-	1 416,96	1 004,02	9 540,00	10 540,00		91%
2188 Acquisition de matériel							
1283 AMENAGEMENT SALLE DES JEUNES	1 626,94	660,85	156,19	1 597,79	2 000,00	0,00	80%
2183 Matériel de bureau et informatique	1 072,00						
2184 Mobilier			156,19				#DIV/0! #DIV/0!
2188 Acquisition de matériel	554,94	660,85		1 597,79	2 000,00		80%
1287 PLAN DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	-	-	-	-	-	0,00	-
2031 Frais d'études							
1290 OEUVRES CULTURELLES	8 090,78	16 073,10	-	3 635,04	33 700,00	0,00	11%
21351 Installations générales, agencement, aménagements des constructions		11 202,72		3 635,04	33 700,00		11%
2183 Matériel de bureau et informatique	629,98						
2184	959,27						
2188 Acquisition de matériel	6 501,53	4 870,38					
1293 ACHAT DE VEHICULES	110 338,10	24 101,76	38 894,46	7 209,82	207 209,82	174 255,61	#DIV/0! 87,58%
2033 Frais d'insertion							
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	14 382,00						
21828 Matériel de transport	95 956,10	24 101,76	38 894,46	7 209,82	207 209,82	174 255,61	88%
1297 RENOVATION DE L'EGLISE	271 894,01	8 400,00	-	-	-	0,00	#DIV/0!
2031 Frais d'études	14 400,00	8 400,00					
2033 [Frais d'insertion	485,40						
21318 Autres bâtiments publics	256 998,61						
1298 RACCORDEMENT RESEAU TRES HAUT DEBIT	18 881,46	-	-	-	-	0,00	#DIV/0!
21533 Réseaux câblés	18 881,46						
1299 PARTICIPATION HALLE DES SPORTS COLLEGE	69 583,61	69 583,61	397 486,06	69 583,61	140 000,00	70 000,00	100%
204132 Dept - Bâtiments et installations	69 583,61	69 583,61		69 583,61	140 000,00	70 000,00	100%
1300 CREATION UN NOUVEAU STADE	-	13 303,80	-	-	-	0,00	#DIV/0!
2031 Frais d'études		13 303,80					
1301 CONSTRUCTION NOUVELLE CRECHE	-	-	-	201 102,81	755 000,00	0,00	#DIV/0!
2031 Frais d'études							
2111 Terrains non bâtis			295 421,06				
2313 Construction			102 065,00				
238 Avances et acomptes versées sur commandes d'immob. corp.				201 102,81	755 000,00		
1302 AMENAGEMENT PINEDE DU MONT MICHEL	-	44 095,20	-	60 876,87	61 411,40	0,00	99%
2128 Autres agencements et aménagements de terrain		44 095,20		60 876,87	61 411,40		99%

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_027-BF



COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP / A LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Reste à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
1303 RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX		47 340,00				0,00	#DIV/0!
2031 Frais d'études		5 340,00					
2135 Installations générales, agencement, aménagements des constructions		42 000,00					#DIV/0!
1304 Réhabilitation poste de Police				278 399,48	475 219,50	127 888,11	85%
2031 Etudes				36 379,68	46 359,50	8 975,02	100%
2033 Frais d'insertion				1 782,00	1 782,00		100%
21351 Installations générales, agencement, aménagements des constructions				237 771,62	426 077,00	115 947,93	83%
2158 Mobilier				2 466,18	2 001,00		123%
21848						1 975,56	#DIV/0!
2188						989,60	#DIV/0!
1305 SOCLE NUMERIQUE SCOLAIRE		14 728,33	42 005,77			0,00	#DIV/0!
2051 Matériel de bureau et informatique			950,00				
2183		14 728,33	41 055,77				#DIV/0!
1306 SECURISATION DES BERGES DU LAC DES MOULINS						0,00	#DIV/0!
2128 Autres aménagements et aménagements de terrain							#DIV/0!
1307 AMENAGEMENT SALLE CSU				2 280,00	4 560,00	2 280,00	100%
2031 Etudes				2 280,00	4 560,00	2 280,00	100%
1308 EQUIPEMENT PROPRETE DES LOCAUX			2 410,32	7 514,60	8 000,00	450,00	100%
21848 Mobilier					2 000,00		
2188 Autres immobilisations corporelles			2 410,32	7 514,60	6 000,00	456,00	133%
1309 CONSTRUCTION NOUVEL HOTEL DE VILLE						0,00	#DIV/0!
2031 Etudes							#DIV/0!
1310 CONSTRUCTION NOUVEAU CTM				37 695,00	40 000,00	0,00	84%
238 Avances et acomptes versées sur commandes d'immob. corp.				37 695,00	40 000,00		94%
1311 EQUIPEMENT PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE				3 600,00	290 000,00	30 132,00	12%
2031 Etudes				3 600,00	22 700,00	30 132,00	149%
21351 Bâtiments publics					267 300,00		0%
1312 ETUDES SALLE OASIS					5 000,00	0,00	0%
2031 Etudes					5 000,00		
1313 PROJET AMENAGEMENT GLOBAL PLAINE DES JEUX				6 360,00	25 000,00	780,00	29%
2031 Etudes				6 360,00	25 000,00	780,00	29%
TOTAL DES DEPENSES	4 391 264,25 €	3 248 801,58 €	3 457 054,26 €	2 852 932,10 €	5 392 937,37 €	707 227,89 €	66%

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_027-BF



BALANCE GENERALE 2023

FONCTIONNEMENT

Recettes	10 024 733,13
Dépenses	8 742 855,35
Résultat de l'exercice	1 281 877,78
Résultat N-1 reporté	2 342 793,98
Résultat de clôture (a)	3 624 671,76

(002) Excédent à reporter sur 2024

1 946 061,24 €

RESULTAT GLOBAL 2023 (a+b)

1 676 393,84 €

INVESTISSEMENT

Recettes	4 119 538,99	Restes à réaliser
Dépenses	2 852 932,10	976 895,29
Résultat de l'exercice	1 266 606,89	707 227,89
Résultat N-1 reporté	3 214 884,81	269 667,40
Résultat de clôture (à reporter sur 2024) (b)	- 1 948 277,92 €	1 948 277,92
		1 678 610,52 (001)

Réserve à transférer sur 2024

1 678 610,52

(1068)

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_027-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité –
Fraternité



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE
CONSEILLERS

en exercice	présents	votants
28	19	27

QUESTION N°

24-028

OBJET

**VOTE DU Cpte
ADMINISTRATIF
BUDGET ANNEXE
EAU
EXERCICE 2023**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
23	4	0

CONVOCATION

21/02/2024

DEPOT EN

PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

Cpte administratif
(Budget Annexe
Eau)
Exercice 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etalent présents (19) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etalent absents (10) : Juan MARTINEZ, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2023 (Budget Annexe de l'EAU), quitte la séance.

Sous la présidence de Johan GALLET, le Conseil municipal :

Article1 - Vote le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau de la Commune dont les résultats sont les suivants et arrête ainsi les comptes :

	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
FONCTIONNEMENT :			
Recettes de l'exercice	1 121 019.81 €	-	1 121 019.81 €
Dépenses de l'exercice	1 019 829.90 €	-	1 019 829.90 €
Résultat de l'exercice	101 189.91 €	-	101 189.91 €
Balance d'entrée (002)	205 985.33 €	-	205 985.33 €
Résultat de clôture (A)	307 175.24 €	-	307 175.24 €
INVESTISSEMENT :			
Recettes de l'exercice	142 267.71 €	-	142 267.71 €
Dépenses de l'exercice	246 688.88 €	105 223.25 €	351 912.13 €
Résultat de l'exercice	- 104 421.17 €	- 105 223.25 €	- 209 644.42 €
Balance d'entrée (001)	61 138.68 €		61 138.68 €
Résultat de clôture (B)	- 43 282.49 €	- 105 223.25 €	- 148 505.74 €
RESULTAT GLOBAL (A+B)	263 892.75 €	- 105 223.25 €	158 669.50 €

Fait et délibéré à Belle ~~garde~~ le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Martial DURAND
Secrétaire de Séance

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET EAU

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
002	RESUL.T.FONC.REPORTE (Prévisionnel)					205 985,33	
043	ATTENUATION DE CHARGES						
6096	Avoirs						
70	VENTES DE PRODUITS, SERVICES	876 643,46	939 091,55	945 108,56	1 080 225,22	1 074 555,00	100,5%
7011	Vente d'eau aux abonnés	260 629,93	255 531,51	237 286,05	211 785,35	237 500,00	89%
70122	Contre valeur pollution (Ass)						
701241	Redevance pour pollution domestique (eau)	105 812,73	107 585,80	110 437,88	110 192,40	110 500,00	100%
70128	Redev prélevement Agence (Eau)	46 987,69	45 932,15	43 133,00	39 104,42	43 000,00	91%
704	Vente de travail	19 051,61	20 831,29	33 154,99	15 308,00	33 155,00	46%
70611	Redev assainissement (Ass)	264 312,75	260 876,55	264 200,25	360 176,46	300 000,00	120%
706121	Autres redev (redev pour modernisation réseau (ass))	52 848,75	52 266,75	56 366,39	57 126,09	56 400,00	101%
7064	Abonnements (entretien réseaux)	127 000,00	196 067,50	200 530,00	286 532,50	294 000,00	97%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						
748	Autres subventions d'exploitation						
75	Autres produits de gestion courante	8 224,44	1 829,56	1 876,83	27 444,11		#DIV/0!
7588	Prdts divers de gestion courante	8 224,44	1 829,56	1 876,83	27 444,11		#DIV/0!
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 261,20	10,48		978,40	10,00	9784,0%
775	Produits de cessions d'immobilisation	1 250,00					
771							
778	Autres produits exceptionnels	11,20	10,48		859,09	10,00	1193%
042	OPER.ORDRE TRANSF.	12 372,08	52 990,30	12 372,08	12 372,08	12 372,08	100 0%
777	Quote part des subv d'investissement	12 372,08	12 372,08	12 372,08	12 372,08	12 372,08	100%
7811			40 618,22				#DIV/0!
TOTAL DES RECETTES		898 501,18 €	993 921,89 €	959 357,47 €	1 121 019,81 €	1 292 922,41 €	86,7%
		898 501,18 €	993 921,89 €	959 357,47 €	1 121 019,81 €	1 086 937,08 €	103,14%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
O11	CHARGES GENERALES	442 944,44	594 729,65	919 565,72	629 449,64	701 340,00	85,7%
6061	fourniture d'énergie (électricité)	39 772,13	51 700,70	53 845,98	92 849,62	115 480,00	80%
6062	Produits de traitement						
6063	fourniture d'entretien et de petits équipements	23 796,02	37 064,78	40 480,53	36 960,29	35 500,00	104%
6064	fournitures administratives						
6066	carburants	1 644,47	2 552,50	3 365,25	2 555,85	3 500,00	73%
6068	compteurs		108,78	158,41		160,00	0%
6071	sous traitance générale		94 821,71	-			0%
611	localités immobilières	100,00					0%
613	localités mobilières						0%
6135	entretien réparation de biens immobiliers	2 126,30	11 547,02	6 004,00	8 950,90	10 000,00	90%
61523	entretien réparation matériel roulant				410,35		
61528	entretien réparation autres biens mobiliers	5 495,45	4 035,77	3 292,36	5 212,63	5 000,00	104%
6155	entretien réparation maintenance	452,93	1 411,10	5 415,11	5 139,63	5 400,00	95%
6161	AssuranceMutuelles						
6167	Etudes et recherches			19 100,00		5 000,00	0%
618	Divers		1 275,00	450,00		500,00	0%
622	honoraires	3 257,19	3 287,88	2 512,52	4 132,90	5 000,00	83%
623			720,00			1 000,00	0%
6261	Frais d'affranchissement						
626	frais de télécommunications	1 998,30	6 313,53	2 766,84	1 695,78	6 000,00	28%
627	Services bancaires et assimilés	437,65	1 113,18	634,62	1,00		
63781	redevance à Agence Bassin prélèvement eau		49 429,00	52 183,00			
63782	reversant redevance assainissement (ass.)	354 064,00	329 347,70	329 347,10	471 440,69	475 800,00	99%
O12	CHARGES DE PERSONNEL...						
6218	remboursement personnel à la Commune	-	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	100%
6333	Participation des employés formation	-	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	100%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS						
701249	Reversement redev. pollution domestique A. Eau	95 154,00	104 087,00	105 715,00	108 284,00	110 000,00	98,44%
		95 154,00	104 087,00	105 715,00	108 284,00	110 000,00	98,44%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	4 029,41	7 265,46	14 920,70	3 689,72	7 987,41	46,2%
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	841,62	3 911,19	11 535,77		4 987,41	0%
6542	Créances éteintes	3 186,66	3 354,27	2 981,93	3 689,72	3 000,00	123%
656	Autres charges de gestion	1,13					
66	CHARGES FINANCIERES						
66111	Intérêts des emprunts	39 115,55	36 787,33	36 989,70	34 206,61	39 940,00	85,6%
66112	Rattachement I.C.N.E.	40 220,02	37 940,27	37 519,67	35 264,94	41 000,00	86%
		1 104,47	1 162,94	529,87	1 058,33	1 060,00	100%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
673	titres annués (sur antérieurs)	8 712,72	4 271,52	1 706,71	5 715,07	5 720,00	99,9%
6743		7 479,00	3 898,89	1 706,71		5 720,00	0%
678		1 233,72					#DIV/0!
68			372,63		5 715,07		#DIV/0!
6817	Dotations pour déréfaction						
						7 012,59	88,7%
						7 012,59	88,7%
O42	OPER.ORDRE TRANSF.						
6811	dot. aux amortissements et provisions	79 918,73	97 571,03	106 620,30	142 267,71	142 272,00	100,0%
		79 918,73	97 571,03	106 620,30	142 267,71	142 272,00	100%
O23	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT (Prévisionnel)					188 650,41	
TOTAL DES DEPENSES		669 874,85 €	934 711,99 €	875 518,13 €	1 019 829,90 €	1 292 922,41 €	78,9%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET EAU

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Restes à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (Prévisionnel)					61 138,68		
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT (Prévisionnel)					188 850,41		
10	APPORTS, DOTATIONS et RESERVES							
1068	excédent fonct capitalisé	75 001,52	23 199,38	93 759,84				#DIV/0!
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	75 001,52	23 199,38	93 759,84				#DIV/0!
131	Subv equip Agence de l'eau							
1313	Subv équip Département							
16	EMPRUNTS							
1641	emprunts		300 000,00	-				#DIV/0!
1688	Intérêts courus (n)		300 000,00					#DIV/0!
040	OPER.ORDRE TRANSF.ENTRE SECTION							
2803	Amortissement frais d'études	79 918,73	97 571,03	106 620,30	142 267,71	142 272,00		100%
2805		344,18			690,00	690,00		100%
2813	Amortissement bâtiment d'exploitation	400,00	687,50	9 140,50	11 737,00	11 737,00		100%
28156	Amortissement matériel spécifique	17 612,32	31 120,15	36 584,86	37 604,49	37 605,00		100%
28158	Amortissement	30 685,16	35 487,98	28 960,08	60 499,60	60 500,00		100%
2818	Amortissement véhicules	30 309,19	29 707,53	31 379,64	31 089,05	31 090,00		100%
28183	Amortissement matériel de bureau et informatique	567,88	567,87	555,22	647,57	650,00		100%
28188	Amortissement autres matériel							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
238	Acomptes et avances versés sur commande d'immob corp							
TOTAL DES RECETTES		154 920,25 €	420 770,41 €	200 380,14 €	142 267,71 €	392 061,09 €	-	36%



COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET EAU

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Restes à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
001	Résultat investissement reporté							
16	EMPRUNTS (remb.)	54 162,67	56 442,42	69 826,28	71 947,08	75 000,00	-	96%
1688	Intérêts courus (n-1)							
1641	remboursement	54 162,67	56 442,42	69 826,28	71 947,08	75 000,00		96%
20	IMMOB INCORPORELLES	5 775,00	24 746,00	9 218,00	3 325,00	95 917,00	90 917,00	98%
203	Frais d'études	5 200,00	7 000,00	3 450,00	3 325,00	89 000,00	84 000,00	98%
2051	Concession et droits similaires	575,00	17 746,00	5 768,00		6 917,00	6 917,00	100%
21	IMMOB CORPORELLES	78 471,42	110 914,74	214 366,38	159 044,72	208 772,01	14 306,25	83%
211	Terrains nus							
213	Constructions	42 641,30	61 990,67	40 785,10	100 079,00	97 239,41		103%
21531	Réseau d'adduction d'eau							
2156	matériel spécifique (eau)	33 983,36	38 922,49	173 119,63	57 330,72	99 897,60	14 306,25	72%
2158	installations, matériel et outillage technique	1 846,76	8 360,58			10 000,00		0%
2182	Autres achats de véhicules							
2183	matériel bureau et informatique							
218	autres matériels		1 641,00	461,65	1 635,00	1 635,00		100%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							#DIV/0!
2312	Terrains							
2313	Constructions							
2315	Installations, matériel et outillage technique							#DIV/0!
040	OPER.ORDRE TRANSF.ENTRE SECTION	12 372,08	52 990,30	12 372,08	12 372,08	12 372,08		100%
13911	subvention d'investissement inscrite cite résultat	12 372,08	12 372,08	12 372,08	12 372,08	12 372,08		100%
2813			20 038,90					#DIV/0!
28156			17 621,41					#DIV/0!
28158			2 957,91					#DIV/0!
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
2313	Immobilisations en cours							
2315	Installations, matériel et outillage technique							
TOTAL DES DEPENSES		150 781,17 €	245 093,46 €	305 782,74 €	246 688,88 €	392 061,09 €	105 223,25 €	90%

BALANCE GENERALE 2023

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	1 121 019,81	Recettes	restes à réaliser
Dépenses	1 019 829,90	Dépenses	-
Résultat de l'exercice	101 189,91	-	105 223,25
Résultat de 2022 reporté (002)	205 985,33	Résultat	-
Résultat de clôture 2023	307 175,24	Résultat de 2022 reporté (001)	105 223,25
		Résultat de clôture 2023 (à reporter sur 2024)	43 282,49
(002) Excédent à reporter sur 2024(a)	158 669,50 €		148 505,74 (001)
		Réserve à transférer sur 2024	148 505,74 (1068)
RESULTAT GLOBAL (a+b)	263 892,75 €		



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

In exercice	Présents	Votants
29	19	27

QUESTION N°

24-029

OBJET

**VOTE DU CPTÉ
ADMINISTRATIF
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2023**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
23	4	0

CONVOCATION

21/02/2024

**DEPOT EN
PREFECTURE**

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

Cpte administratif
(Budget Annexe
Assainissement)
Exercice 2023

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (19) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (10) : Juan MARTINEZ, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2023 (Budget Annexe de l'assainissement), quitte la séance.

Sous la présidence de Johan GALLET, le Conseil municipal :

Article - Vote le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement de la Commune dont les résultats sont les suivants et arrête ainsi les comptes :

	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
FONCTIONNEMENT :			
Recettes de l'exercice	527 130.10 €	-	527 130.10 €
Dépenses de l'exercice	453 097.27 €	-	453 097.27 €
Résultat de l'exercice	74 032.83 €	-	74 032.83 €
Balance d'entrée (002)	223 617.93 €	-	223 617.93 €
Résultat de clôture (A)	297 650.76 €	-	297 650.76 €
INVESTISSEMENT :			
Recettes de l'exercice	170 594.75 €	65 923.00 €	236 517.75 €
Dépenses de l'exercice	338 512.48 €	60 944.40 €	399 456.88 €
Résultat de l'exercice	- 167 917.73 €	4 978.60 €	- 162 939.13 €
Balance d'entrée (001)	173 609.15 €		173 609.15 €
Résultat de clôture (B)	5 691.42 €	4 978.60 €	10 670.02 €
RESULTAT GLOBAL (A+B)	303 342.18 €	4 978.60 €	308 320.78 €

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Martial DURAND
Secrétaire de Séance

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
002	RESULT.FONC.REPORTE (Prévisionnel)					223 617,93	
013	ATTENUATION DE CHARGES					-	
6096/94	rattachement (C.N.E./n-1)						
70	VENTES DE PRODUITS,SERVICES	338 140,00	369 847,70	401 600,10	468 488,69	472 100,00	99,2%
70122	contre valeur pollution						
70128	autres redev (redev pour modernisation réseau (ass))						
704	travaux (taxe raccordement)		2 500,00	1 160,00	1 145,00	1 200,00	95%
70611	redev assainissement résiduels	263 461,50	261 508,50	263 777,25	358 171,33	334 000,00	107%
706121	Redevance modernisation réseau	52 678,50	52 301,70	56 277,85	56 707,36	56 500,00	100%
70613	Participation pour assainissement collectif	22 000,00	38 000,00	64 500,00	36 500,00	64 500,00	57%
7064	Abonnements		15 537,50	15 885,00	15 965,00	15 900,00	100%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 614,07			24 322,51	24 322,51	100,0%
74	prime pour épuraton	17 614,07			24 322,51	24 322,51	100%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		0,86	-	1 447,50	1,00	
7588	Produits divers de gestion courante	-	0,86		1 447,50	1,00	
042	OPER.ORDRE TRANSF.	32 871,40	32 871,40	32 871,40	32 871,40	32 871,40	100,0%
777	Quote part des subv d'investissement	32 871,40	32 871,40	32 871,40	32 871,40	32 871,40	100%
TOTAL DES RECETTES		388 625,47 €	402 719,96 €	434 471,50 €	527 130,10 €	752 912,84 €	70,0%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
O11	CHARGES GENERALES	170 481,17	339 601,89	144 679,44	217 102,17	362 100,51	60,0%
6051	fourniture d'énergie (électricité)	34 841,81	43 218,99	58 516,41	102 234,70	160 500,00	63,7%
6063	fourniture d'entretien et de petits équipements	278,67	1 730,24	3 861,54	854,27	4 000,00	21,4%
611	sous traitance generale		3 350,00	950,00		11 500,51	0,0%
613	locations mobilières						
61521	Bâtiments publics		40 071,48			40 000,00	0,0%
61523	entretien réparation de biens immobiliers (STEP)	130 411,32	247 198,95	53 295,92	110 270,60	120 000,00	91,9%
61528	Entretien et réparations autres					1 000,00	0,0%
61558	Entretien biens mobiliers						
6161	primes d'assurances (multirisques)						
617	Etudes et recherches	-		14 525,00		20 000,00	0,0%
622	Honoraires						
623	annonces et insertions					1 000,00	0,0%
6238	divers	1 800,00					
627	services bancaires et assimilés		300,00	11,35		300,00	0,0%
6378	autre redevance (rejet Rhône Sète)	3 149,37	3 732,23	3 519,22	3 742,60	3 800,00	98,5%
O12	CHARGES DE PERSONNEL...						
6218	remboursement personnel à la Commune	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100,0%
			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100,0%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS						
706129	Reversement redevance modernisation reseau Ag Eau	47 808,00	52 231,00	52 178,00	55 805,00	56 000,00	99,7%
		47 808,00	52 231,00	52 178,00	55 805,00	56 000,00	99,7%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE						
658	autres charges de gestion courante	0,88	-	-		5,00	0,0%
		0,88	-	-		5,00	0,0%
66	CHARGES FINANCIERES						
66111	intérêts des emprunts	16 895,65	17 168,44	19 389,19	29 936,30	33 224,00	90,1%
66112	Rattachement I.C.N.E.	16 895,65	17 446,04	19 377,34	30 287,18	33 500,00	90,4%
		-	277,60	11,85	350,88	276,00	127,1%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)						
68							
6817	Dotations pour dépréciation						
						300,00	100,0%
						300,00	100,0%
O42	OPER.ORDRE TRANSF.						
6811	dot.aux amortissements et provisions	102 384,73	116 372,57	118 286,55	139 953,80	140 135,80	99,9%
		102 384,73	116 372,57	118 286,55	139 953,80	140 135,80	99,9%
O23	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT (Prévisionnel)					151 147,53	
TOTAL DES DEPENSES		337 570,43 €	535 373,90 €	344 533,18 €	453 097,27 €	752 912,84 €	60,2%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Restes à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (Prévisionnel)					173 609,15		
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT (Prévisionnel)					151 147,53		
10	APPORTS, DOTATIONS et RESERVES					-		#DIV/0!
1068	excédent fonct capitalisé	113 045,97						
		113 045,97						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				30 640,95	105 477,00	65 923,00	92%
13111	Subv equip Agence de l'eau							
1313	Subv équlp Département				30 640,95	105 477,00	65 923,00	92%
1323								
16	EMPRUNTS		200 000,00	-		-		#DIV/0!
1688	Intérêts courus (n)							
1641	emprunts		200 000,00					#DIV/0!
040	OPER.ORDRE TRANSF.ENTRE SECTION	102 384,73	116 372,57	118 286,55	139 953,80	140 135,80		100%
2803					15 918,00	15 918,00		100%
281311	amortissement bâtiment d'exploitation							
2813	amortissement install. générales d'exploitation	33 460,25	33 460,25	33 460,25	33 460,25	33 460,25		100%
28156	amortissement matériel spécifique (scc ass)	68 924,48	82 912,32	84 826,30	90 575,55	90 757,55		100%
281788	amortissement autres immob (outillage tech)							
041	OPER.PATRIMONIALES							
238	Avances et acomptes versés							
TOTAL DES RECETTES		215 430,70 €	316 372,57 €	118 286,55 €	170 594,75 €	570 369,48 €	65 923,00	41%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Restes à réaliser 2023	Pourcentage de réalisation 2023
001	DEFICIT REPORTE							
16	EMPRUNTS (remb.)	32 323,29	41 608,43	55 291,10	51 537,33	54 500,00	-	95%
1641	remb.emprunt	32 323,29	41 608,43	55 291,10	51 537,33	54 500,00		95%
1688	Intérêts courus (n-1)							
20	IMMOB INCORPORELLES	-	1 170,00	79 590,00	27 735,00	71 221,00	33 150,00	85%
203	Frais d'études, de recherche, de développement, frais d'	-	1 170,00	79 590,00	27 735,00	71 221,00	33 150,00	85%
21	IMMOB CORPORELLES	140 360,08	15 491,01	28 746,00	226 368,75	342 855,08	27 794,40	74%
2156	matériel spécifique (ass)	140 360,08	15 491,01	28 746,00	10 064,25	115 000,00		9%
213		-			216 304,50	222 270,68	22 210,00	107%
2158		-				5 584,40	5 584,40	100%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-				68 922,00	-	0%
2313	Constructions	-				68 922,00	-	0%
2315	installations, matériel et outillage technique							#DIV/0!
238	Avances et acomptes versées sur immobilisations							
040	OPER.ORDRE TRANSF.ENTRE SECTION	32 871,40	32 871,40	32 871,40	32 871,40	32 871,40	-	100%
1391	subvention d'investissement inscrite cpte résultat	32 871,40	32 871,40	32 871,40	32 871,40	32 871,40		100%
041	OPER.PATRIMONIALES							
2315	installations, matériel et outillage technique							
TOTAL DES DEPENSES		205 554,77 €	91 140,84 €	196 498,50 €	338 512,48 €	570 369,48 €	60 944,40	70%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT
-2053

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT
BALANCE GENERALE 2023

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Recettes	527 130,10	Recettes	170 594,75	restes à réaliser
Dépenses	453 097,27	Dépenses	338 512,48	65 923,00
Résultat	74 032,83	Résultat	167 917,73	60 944,40
Résultat 2022 reporté (002)	223 617,93	Résultat 2022 reporté	173 609,15	
Résultat de cloture 2023	297 650,76	Résultat de cloture 2023 (à reporter sur 2024) (b)	5 691,42 €	10 670,02
(002) Excédent reporté sur 2024 (a)	297 650,76 €			(001)
		Réserve à transférer sur 2024		(1068)
RESULTAT GLOBAL (a+b)	308 320,78 €			

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité –
Fraternité



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	19	27

QUESTION N°

24-030

OBJET

VOTE DU CPTE
ADMINISTRATIF
BUDGET ANNEXE
FÊTES ET CULTURE
EXERCICE 2023

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
23	4	0

CONVOCATION

21/02/2024

DEPOT EN
PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

04/03/2024

PIECE JOINTE

Cpte administratif
(Budget Annexe
Fêtes et Culturel)
Exercice 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (19) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (10) : Juan MARTINEZ, Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2023 (Budget Annexe Fêtes et Culture), quitte la séance.

Sous la présidence de Johan GALLET, le Conseil municipal :

Article 1 - Vote le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Fêtes et culture de la Commune dont les résultats sont les suivants et arrête ainsi les comptes :

	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
FONCTIONNEMENT :			
Recettes de l'exercice	187 228.40 €	-	187 228.40 €
Dépenses de l'exercice	249 391.88 €	-	249 391.88 €
Résultat de l'exercice	- 62 163.48 €	-	- 62 163.48 €
Balance d'entrée (002)	119 795.31 €	-	119 795.31 €
Résultat de clôture (A)	57 631.83 €	-	57 631.83 €
INVESTISSEMENT :			
Recettes de l'exercice			
Dépenses de l'exercice			
Résultat de l'exercice			
Balance d'entrée (001)			
Résultat de clôture (B)			
RESULTAT GLOBAL (A+B)	57 631.83 €	-	57 631.83 €

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Martial DURAND
Secrétaire de Séance

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET FETES ET CULTURE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
002	RESULT.FONC.REPORTE (Prévisionnel)					119 795,31	
013	6094 Avoirs						
70	VENTES PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICES	-	6 735,00	6 736,00	4 121,00	5 600,00	74%
70328	Autres droits de stationnement et de location						
7088	Autres produits d'activités annexes	-	6 735,00	6 736,00	4 121,00	5 600,00	74%
74	DOTATIONS SUBVENTION PARTICIPATIONS	225 000,00	225 000,00	225 000,00	175 000,00	175 000,00	100%
7473	Subventions et participation du Département						#DIV/0!
74741	Subvention de la COMMUNE	215 000,00	215 000,00	215 000,00	165 000,00	165 000,00	100%
74751	CCBTA	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				8 107,40	4 400,00	184%
756	Libéralités reçues						
75888	Autres				8 107,40	4 400,00	184%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	79,60	4 292,50	4 293,50	-	-	#DIV/0!
7713	Libéralités reçues						
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	79,60	4 292,50	4 293,50			#DIV/0!
7788	Autres produits exceptionnels						
TOTAL DES RECETTES		225 079,60 €	236 027,50 €	236 029,50 €	187 228,40 €	304 795,31 €	61,4%

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_030-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET FETES ET CULTURE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
002	DEFICIT REPORTE (Prévisionnel)						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	136 651,07	181 182,14	181 183,14	248 191,88	302 195,31	82,1%
60612	Electricité	1 358,89	791,35	791,35	1 403,39	2 200,00	63,8%
60621	Combustibles						
60622	Carburants						
60631	Fournitures d'entretien	156,48	360,46	361,46	321,26	2 850,00	11,3%
60632	Fournitures de petit équipement					200,00	0,0%
6064	Fournitures administratives	1 238,81	3 696,71	3 696,71	6 448,24	9 250,00	69,7%
6068	Autres fournitures						#DIV/0!
811	Prestations de service	2 168,20	14 458,96	14 458,96	28 752,07	35 800,00	80,3%
6135	Location de matériel						#DIV/0!
61521	Entretien de terrain						#DIV/0!
61551	Matériel roulant						#DIV/0!
61558	Entretien mobilier						#DIV/0!
6156	Maintenance						#DIV/0!
616	Primes d'assurances						#DIV/0!
6182	Documentation gries et techniques						#DIV/0!
6188	Autres frais divers	80 888,26	126 901,20	126 901,20	149 228,70	179 345,31	83,2%
6226	Honoraires						#DIV/0!
6227	Frais d'actes et de contentieux						#DIV/0!
6231	Annances, insertions						#DIV/0!
6232	Fêtes et cérémonies	43 105,38	14 426,42	14 426,42	22 568,23	30 450,00	74,1%
6234	Réceptions					20 850,00	59,9%
6236	Catalogues, imprimés		6 097,20	6 097,20	12 494,00	12 900,00	52,0%
6237	Publications	2 116,80	5 229,15	5 229,15	6 714,00		#DIV/0!
6238	Divers						#DIV/0!
6241	Transports de biens						#DIV/0!
6247	Transports collectifs					2 500,00	0,0%
6251	Voyages déplacements						#DIV/0!
6257	Réceptions	4 671,40	7 734,86	7 734,86			#DIV/0!
6262	Frais de télécommunication						#DIV/0!
6281	Colisations concours divers	50,00	50,00	50,00	487,00	500,00	97,4%
6282	Frais de gardiennage				12 978,92		
637	Autres imôts (SACEM)	895,85	1 435,83	1 435,83	6 796,07	5 350,00	127,0%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					400,00	0,0%
6218	Autres personnels extérieurs						
6451	Cotisations à URSSAF					400,00	0,0%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	472,00	472,00	473,00	1 200,00	2 200,00	54,5%
65131	Bourses						
65818	Autres	472,00	472,00	473,00	1 200,00	1 700,00	0,0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200,00	1 200,00	1 201,00			#DIV/0!
6714	Bourses et prix						
678	Autres charges exceptionnelles	1 200,00	1 200,00	1 201,00			#DIV/0!
6712	Amendes fiscales et pénales						
	TOTAL DES DEPENSES	138 323,07 €	182 854,14 €	182 857,14 €	249 391,88 €	304 795,31 €	81,8%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET FETES ET CULTURE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SERVICE	CA 2014 (pour mémoire)	CA 2015 (pour mémoire)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
ARENES	31 762,87	32 857,76	32 144,28	38 164,35	550,00	678,00	604,00	472,00	473,00	487,00	6 000,00	8,1%
AUTRES FETES	23 470,80	35 874,34	35 903,19	33 321,58	20 908,41	25 087,66	35 044,72	39 003,30	39 003,30	45 410,87	47 000,00	96,6%
CEREMONIES COMMUNE	16 089,14	17 102,58	12 400,67	17 565,03	17 695,26	24 752,51	50 402,49	10 706,85	10 706,85	10 008,85	22 900,00	43,7%
CULTURE	39 445,38	12 230,72	38 471,97	44 448,07	38 362,43	51 720,65	50 766,30	43 353,23	43 353,23	52 762,57	58 950,00	89,5%
FETE DE L'EUROPE	38 864,63	36 144,97	35 893,44	31 562,27	37 375,17	34 662,95	638,72	-	-	35 075,55	41 900,00	86,1%
JUMELAGE	3 939,13	5 055,58	2 806,42	5 156,41	4 141,27	2 228,95	-	1 440,00	1 440,00	2 598,52	6 000,00	42,8%
FETE DE MAI	23 084,56	21 678,52	23 293,96	16 052,52	24 740,51	25 977,67	-	-	-	8 919,72	18 000,00	49,6%
FETE DE NOEL	18 592,57	16 595,23	18 332,92	18 238,23	24 897,32	31 650,80	4 384,16	29 283,44	29 283,44	33 933,26	36 000,00	94,3%
FETE D'OCTOBRE	52 352,60	55 238,92	53 471,64	49 657,78	44 714,59	50 551,65	2 012,21	58 333,03	58 333,03	59 300,02	68 045,31	87,1%
TOTAL DES DEPENSES	244 571,68 €	232 738,62 €	252 668,49 €	254 186,26 €	213 384,96 €	247 510,84 €	143 832,58 €	182 591,85 €	182 592,85 €	249 454,38 €	304 795,31 €	81,8%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SERVICE	CA 2014 (pour mémoire)	CA 2015 (pour mémoire)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2023	Pourcentage de réalisation 2023
COMMUNE (accident reporté)											119 795,31	
PARTICIPATION COMMUNALE	215 000,00	215 000,00	200 000,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00	215 001,00	165 000,00	185 000,00	100,0%
ARENES	13 630,60	8 680,00	9 415,00	12 413,36	-	-	-	-	-	-	-	
AUTRES FETES	8 000,00	5 000,00	100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	
CEREMONIES COMMUNE	-	-	140,00	-	-	-	-	-	-	-	-	
CULTURE	4 920,00	12 500,00	3 900,70	4 528,30	2 712,50	3 741,70	10 079,60	13 692,50	13 892,50	2 399,40	2 000,00	120,0%
FETE DE L'EUROPE	12 836,72	-	12 635,00	12 812,38	12 587,83	11 560,00	-	-	-	12 500,00	12 000,00	104,2%
FETE DE MAI	200,03	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FETE DE NOEL	1 930,00	4 350,00	1 315,00	5 040,00	1 250,00	500,00	-	600,00	600,00	980,00	400,00	245,0%
FETE D'OCTOBRE	6 050,00	6 185,00	6 185,00	-	6 640,00	6 540,00	-	6 735,00	6 735,00	6 349,00	5 600,00	113,4%
TOTAL DES RECETTES	262 569,35 €	245 739,00 €	233 620,70 €	249 794,04 €	238 190,33 €	237 341,70 €	225 079,60 €	236 027,50 €	236 028,50 €	187 228,40 €	304 795,31 €	61,43%
								236 027,50 €	236 028,50 €	187 228,40 €	185 000,00 €	101%



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BALANCE 2023

FONCTIONNEMENT

recettes de l'exercice	187 228,40
dépenses de l'exercice	249 391,88
résultat de l'exercice	- 62 163,48
excédent reporté 2022	119 795,31
résultat de clôture 2023 (002)	57 631,83 €

INVESTISSEMENT

néant



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_031-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (20) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Étaient absents (9) : Lucie ROUSSEL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Sylvie ROBERT, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (8) : Lucie ROUSSEL à Fabienne JULIAC, Nadia EL AIMER à Martial DURAND, Jean-Paul REY à Michel BRESSOT, Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, Adrien HERITIER à Olivier RIGAL, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992, le **Conseil Municipal a débattu publiquement sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.**

A cet effet, les conseillers avaient reçu, en même temps que la convocation à la présente séance, le Rapport d'Orientation Budgétaire (le ROB), document ci-annexé.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
en exercice	présents	absents
29	20	28

QUESTION N°		
24 -031		
OBJET		
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2024		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
CONVOCATION		
Le 21/02/2024		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir le visa		
PUBLICATION		
04/03/2024		
PIECE JOINTE		
Rapport		

Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 février 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE

Martial DURAND
Secrétaire de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Commune de BELLEGARDE

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à débattre sur le rapport d'orientation budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit obligatoire, ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Le ROB est l'occasion pour les membres du Conseil d'être informés sur le contexte dans lequel s'inscrit le budget communal, d'en examiner l'évolution, de débattre de la stratégie financière et fiscale de la commune ainsi que de sa politique d'équipement.

➤ ***Première Partie : Structure du budget communal***

➤ ***Deuxième Partie : Evolution du budget communal***

➤ ***Troisième Partie : Grandes orientations 2024***

Première Partie : **STRUCTURE DU BUDGET COMMUNAL**

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024



ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_031-DE

Le budget communal se décompose en :

Une section de fonctionnement :

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, au CCAS, subventions aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend notamment les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, le Département ou la Communauté de Communes, les produits des services et du domaine (recettes perçues sur les usagers : repas de cantine, accueils de loisirs, crèche (multi-accueil), concessions de cimetières, droits de stationnement... ainsi que la redevance VEOLIA) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise en lien direct avec les dépenses de fonctionnement.

Une section d'investissement :

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes principalement par l'autofinancement, les subventions d'équipement, le FCTVA et l'emprunt.

Ainsi, lorsque la commune souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement comme, par exemple, une école, un équipement sportif, des travaux de voirie, l'aménagement d'espaces verts et de places publiques, l'achat de terrains ou l'acquisition de véhicules...), elle peut les financer :

- en ayant recours à l'autofinancement,
- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers en fonctionnement.

Deuxième Partie :

EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_031-DE



I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

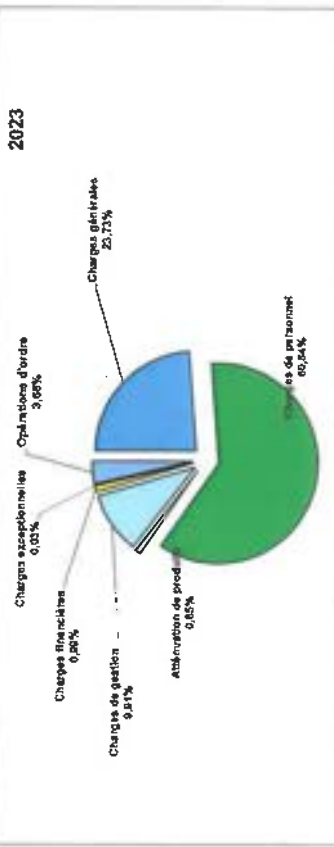
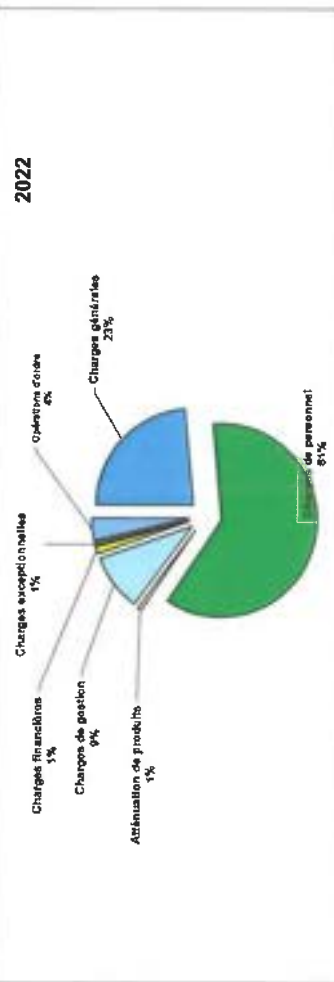
- *Dépenses de fonctionnement par chapitre de 2018 à 2023*
- *Evolution des principales charges de fonctionnement de 2018 à 2023*

Recettes

- *Recettes de fonctionnement par chapitre de 2018 à 2023*
- *Evolution des principaux produits de fonctionnement de 2018 à 2023*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	variation 2023/2022
011 Charges générales	1 485 808	1 550 482	1 597 554	1 623 058	1 921 453	2 074 362	8%
012 Charges de personnel	4 431 160	4 475 032	4 538 978	4 712 623	4 964 914	5 318 765	7%
014 Atténuation de produits	58 809	55 043	56 230	61 078	57 351	74 267	29%
65 Charges de gestion	700 391	802 951	785 972	778 224	771 008	866 372	12%
66 Charges financières	171 985	158 078	132 657	110 634	96 214	86 530	-10%
67 Charges exceptionnelles	14 866	17 984	20 564	25 421	44 787	2 816	-94%
042 Opérations d'ordre	548 656	416 242	322 946	494 912	308 012	319 743	4%
TOTAL	7 485 813 €	7 485 813 €	7 485 813 €	7 454 900 €	8 163 740 €	8 742 855 €	7,1%
Augmentation d'activité et gaz, alimentaires, maintenance, sous-traitance Augmentation due au glissement vieillesse et technicité, aux promotions et à l'augmentation du SMIC et du point d'indice au 1er juillet 2023 Augmentation des contractuels pour le remplacement des agents en maladie et du coût de l'assurance du personnel Augmentation de la contribution au FIRC Augmentation de la participation aux écoles privées et regroupement des subventions aux personnes privées au chapitre 65 Baïsse des intérêts due à l'adhésion des emprunts les plus coûteux et aux taux historiquement bas. Transfert des subventions aux personnes privées (aide aux ligues, photojournalisme) au chapitre 66 Amortissements							



Les charges de personnel représentent environ 61 % des dépenses de la section de fonctionnement. En règle générale, elles représentent pour les collectivités entre 45% et 60% des charges de fonctionnement.

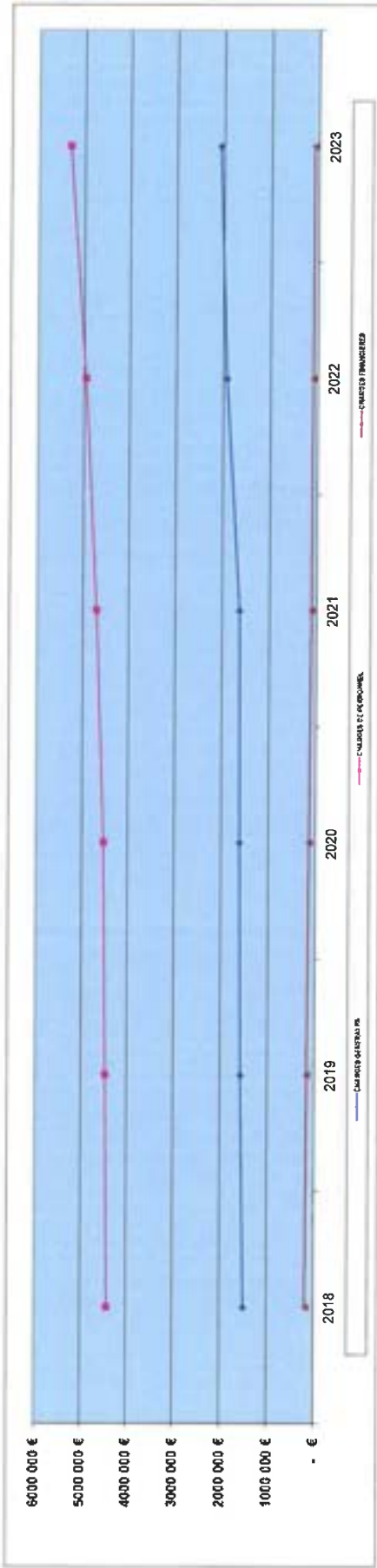
Pour rappel, plus on réduit les autres dépenses de fonctionnement, plus la part des frais de personnel peut apparaître importante. Concernant les autres dépenses de fonctionnement, il est également important de souligner que les intérêts des emprunts continuent de baisser.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (excédent de fonctionnement viré en investissement) est une dépense prévisionnelle mais qui ne se réalise pas. Il produit ses effets en fin d'exercice budgétaire au niveau de la balance (excédent de fonctionnement capitalisé en investissement à transférer sur l'exercice suivant). Les résultats 2023 donne un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 678 610,52 euros (compte 1068) et un excédent de fonctionnement reporté de 1 946 451,22 euros.

EVOLUTION DES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Nature

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CHARGES GENERALES (Energie, Consommables, Prestations de services...)	1 485 808 €	1 560 482 €	1 597 554 €	1 623 058 €	1 921 453 €	2 074 362 €
	5%	2%	2%	18%	8%	
CHARGES DE PERSONNEL	4 431 180 €	4 475 032 €	4 538 978 €	4 712 823 €	4 964 914 €	5 318 765 €
	1,0%	1,4%	3,8%	5,4%	7,1%	
CHARGES FINANCIERES	171 985 €	158 078 €	132 657 €	110 834 €	96 214 €	86 530 €
	-8%	-16%	-13%	-10%		



L'augmentation des charges de personnel depuis 2018 s'explique par le développement des services à la population. De plus, du fait d'une population en hausse, le nombre de bellegardais accueillis dans les structures communales augmente. Les reclassements, la hausse du SMIC et du point d'indice contribuent également à l'augmentation de la masse salariale. Par ailleurs, nous devons pallier à l'absence des agents dans les services. La police d'assurance (Gras Savoye) du personnel continue d'augmenter.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	variation 2023/2022
013 Atténuation de charges	106 205	139 070	130 859	173 885	302 411	226 666	-24,3%
70 Produit des services	2 986 701	3 076 674	3 077 854	3 930 866	3 679 060	3 359 104	-11,4%
73 Impôts, taxes	3 533 169	3 472 556	3 656 774	3 704 159	4 244 454	3 845 841	-10,4%
74 Dotations, participations	1 337 430	1 388 197	1 533 535	1 563 751	2 068 280	2 460 510	19,3%
76 Produits de gestion	208 075	176 048	179 008	159 032	173 314	169 223	-14,9%
77 Produits exceptionnels	323 765	130 558	16 561	106 916	46 030	1 380	-97,2%
042 Opérations d'ordre	1 200	7 180	-	-	-	-	-
TOTAL	8 497 462 €	8 391 183 €	8 493 392 €	9 128 209 €	10 530 607 €	10 524 733 €	-0,6%

rebournement crédits de matériel ordinaire, long ou matériel, AT et crédits militaires

Régime VEDIA et produits des services (câble, câbles, câbles, ALSH etc...)

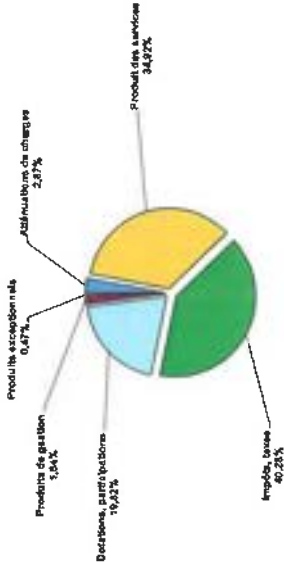
Baisse de la taxe communale additionnelle sur les droits de mutation et des droits supplémentaires

Augmentation de la DCF, de la DCR, de la compensation de l'augmentation de la TF et de la participation de la CAF

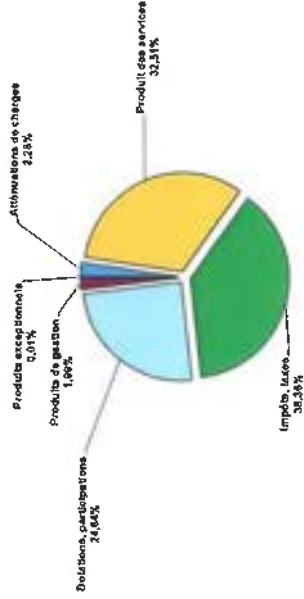
Produits des locations des immeubles (+ rendement)

Variations importantes liées au caractère exceptionnel des opérations qui les sous-tendent (ex. dépenses, taxes ou pénalités...)

2022

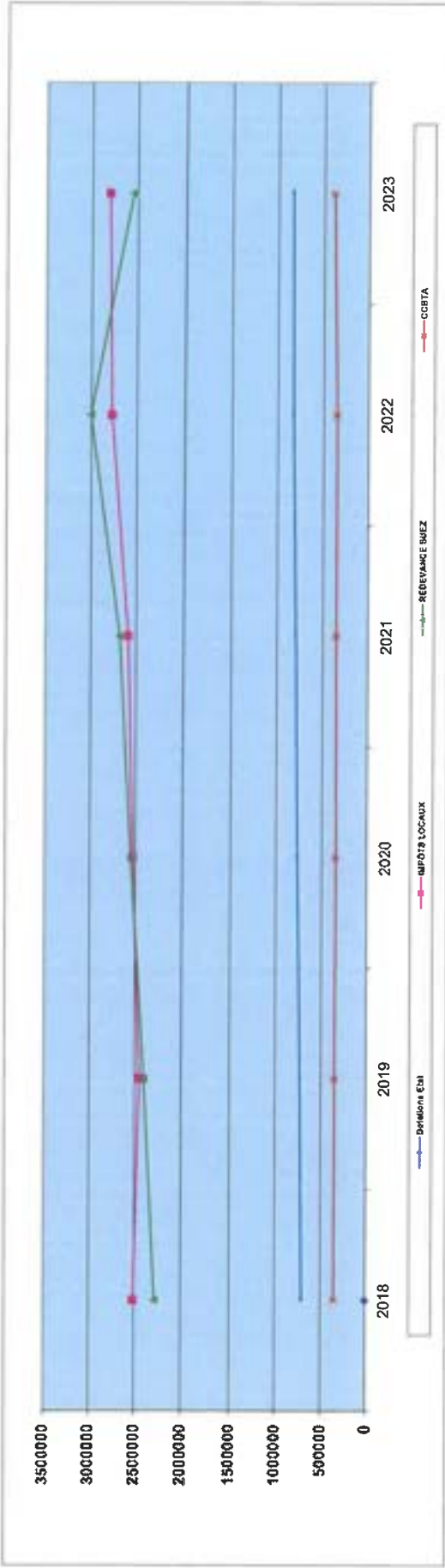


2023



EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
REDEVANCE SUEZ	2 278 041 €	2 400 011 €	2 546 977 €	2 673 923 €	3 001 501 €	2 542 430 €
	5%	6%	5%	12%	-15%	
IMPÔTS LOCAUX	2 509 931 €	2 452 564 €	2 528 274 €	2 587 671 €	2 777 730 €	2 805 884 €
	-2,29%	3,09%	2,35%	7,34%	1,01%	
Dotations Etat	700 216 €	722 262 €	760 212 €	788 513 €	824 123 €	836 843 €
	3,1%	5,3%	3,7%	4,5%	1,5%	
DOTATION DE SOLIDARITE (CCBTA)	349 979 €	346 793 €	344 052 €	351 952 €	351 712 €	385 716 €
	-0,9%	-0,8%	2,3%	-0,1%	9,7%	



II. SECTION D'INVESTISSEMENT

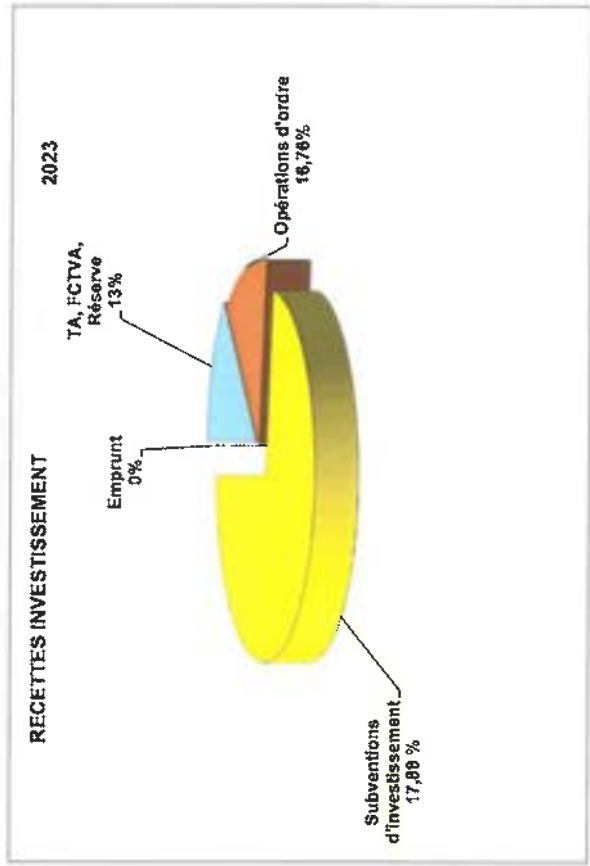
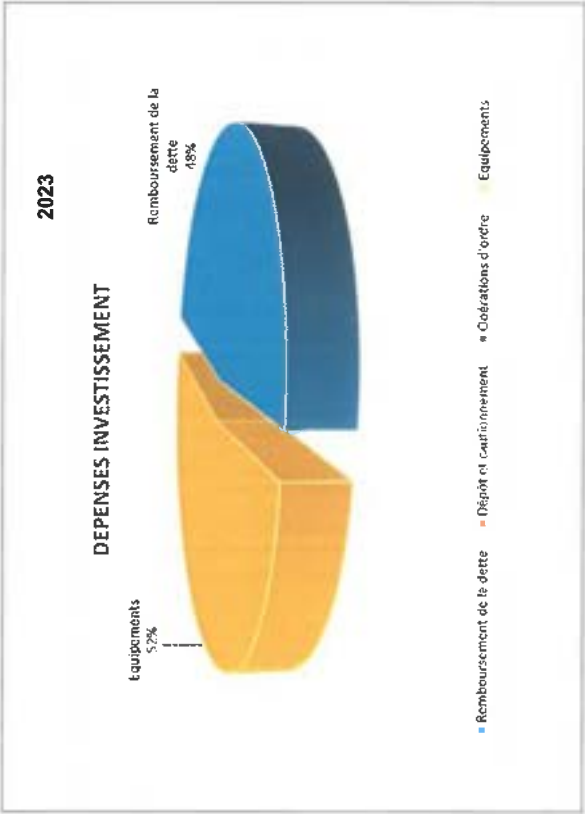
- *Vue d'ensemble de la section - réalisations 2023*
- *Evolution des principales dépenses d'investissement de 2018 à 2023*
- *Evolution des principales recettes d'investissement de 2018 à 2023*

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisations 2023

Dépenses	Recettes	
Remboursement de la dette	1 358 735	TA, FCTVA, Réserve 58 919
Dépôt et cautionnement	-	Subventions d'investissement 60 519
Opérations d'ordre	-	Opérations d'ordre 319 743
Equipements	1 499 197	Emprunt -
	2 857 932,00 €	439 182 €
RESTES A REALISER 2023 :	707 228 €	RESTES A REALISER 2023 : 976 895 €

Le virement de la section de fonctionnement se réalise en fin d'exercice et équilibre la section d'investissement



EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EQUIPEMENTS	2 391 126 €	4 875 755 €	3 900 122 €	1 975 371 €	1 924 696 €	1 499 197 €
	104%		-20%	-49%	-3%	-22%
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	1 267 805 €	1 353 937 €	1 414 747 €	1 505 723 €	1 513 985 €	1 358 734 €
	7%		4%	6%	1%	-10%

Principales dépenses d'équipement 2023 :

- Acquisition de terrains 195 026,68 €)
- Voiries (57 008,29 €) - RD3 T3 (149 269,57 €)
- Amenagement ensemble sportif (100 458 €)
- Amenagement école maternelle (58 931,45 €)
- Création Espaces verts (76 722,05€) - Mont Michel (60 876,67 €)
- Construction Nouvelle crèche (201 102,81 €)
- Réhabilitation de la Police Municipale (278 399,48 €)
- Construction nouveau CTM (37 695 €)

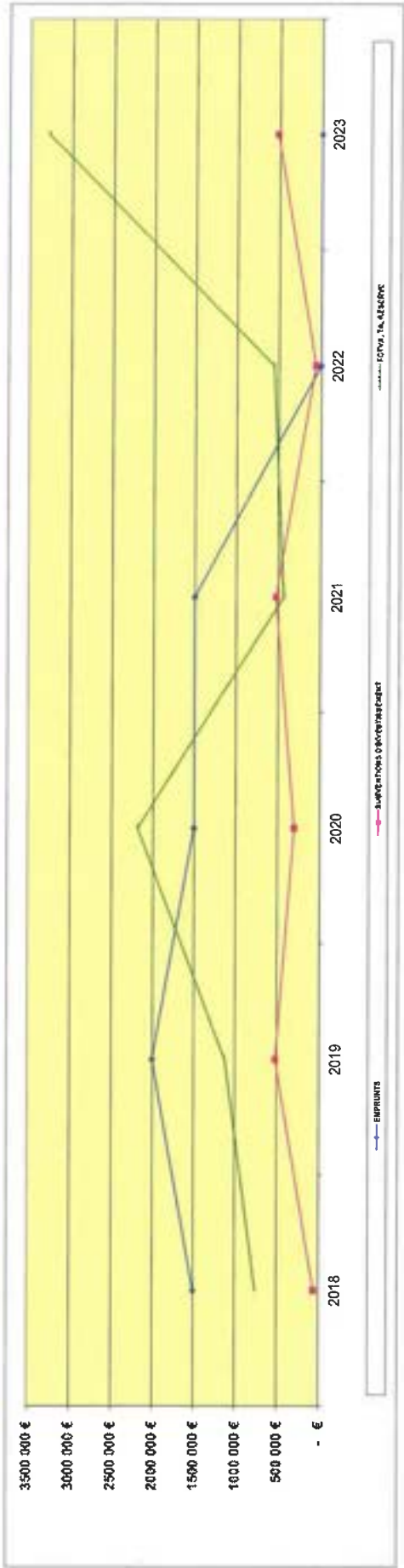
Principaux Restes à Réaliser 2023 :

- Acquisitions foncières (107 430,00 €)
- Travaux neufs de voirie (134 493,84 €)
- Réhabilitation PM (127 888,11 €)
- Révision du PLU (18 620 €)
- Participation Halle de sport (70 000 €)
- Achat de véhicules (174 255,61 €)
- Equipement production énergie photovoltaïque (30 132 €)

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
--	------	------	------	------	------	------

EMPRUNTS	1 500 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	- €	- €
FCTVA, TA, RESERVE	749 173 €	1 120 946 €	2 182 264 €	429 993 €	556 957 €	3 275 325 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	60 519 €	520 118 €	304 302 €	528 155 €	66 621 €	524 271 €



Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024



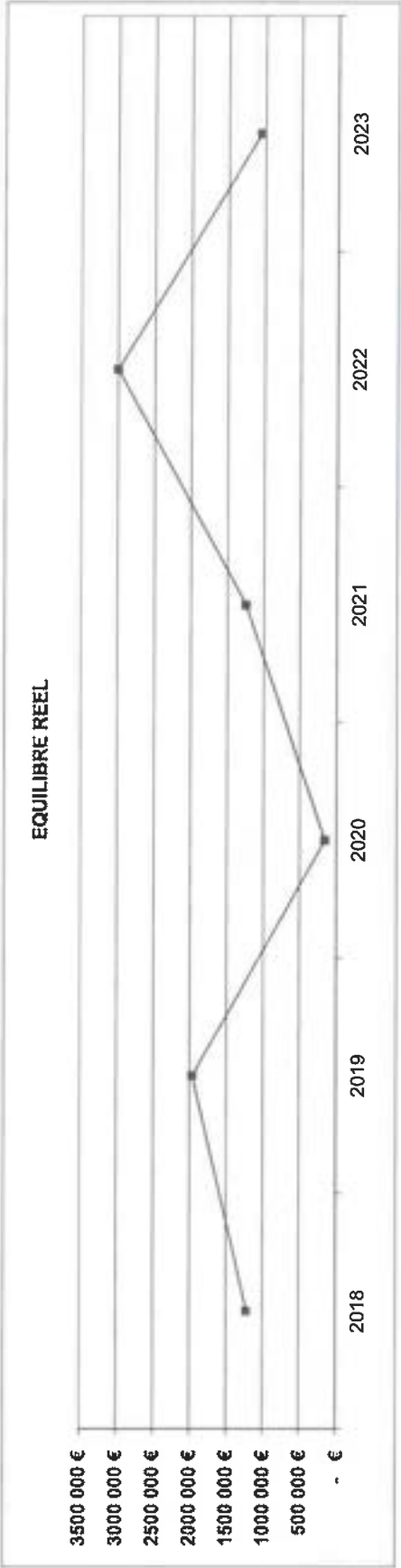
ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_031-DE

III. EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESEMPLOIEMENT

VERIFICATION DE L'EQUILIBRE REEL

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ressources propres nettes d'investissement* (a)	2 484 814 €	3 314 979 €	1 564 854 €	2 748 760 €	4 511 687 €	2 410 500 €
Remboursement du capital des emprunts (b)	1 267 805 €	1 353 937 €	1 414 747 €	1 505 723 €	1 513 985 €	1 358 735 €
vérification de l'équilibre (a-b)	1 217 009 €	1 961 042 €	150 107 €	1 243 037 €	2 997 702 €	1 051 765 €

Ce tableau permet de vérifier une condition essentielle de l'équilibre budgétaire réel : le remboursement en capital des annuités d'emprunts doit être exclusivement couvert par des fonds propres (c'est-à-dire que le résultat de l'opération (a-b) doit être positif).

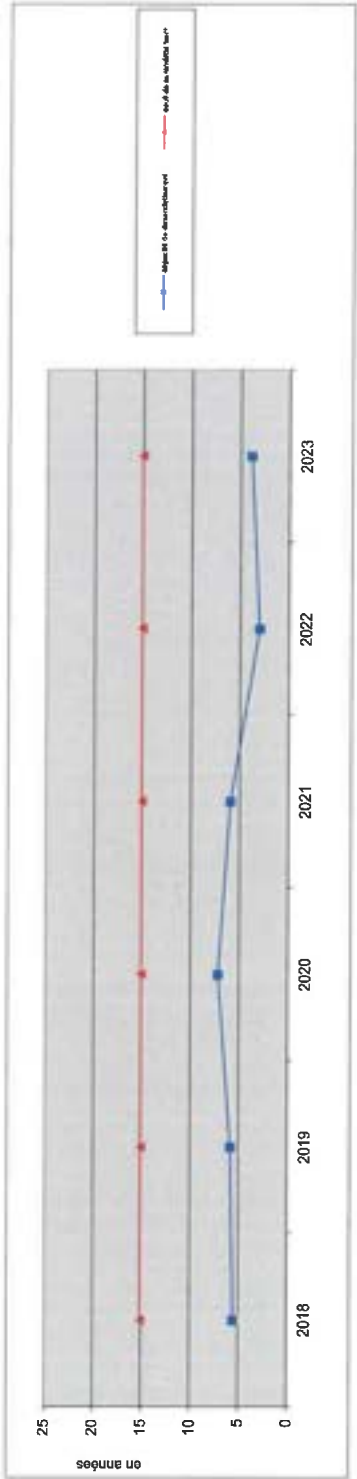


* RESSOURCES PROPRES NETTES D'INVESTISSEMENT : Il s'agit du virement prévisionnel, des dotations aux amortissements, des produits des cessions d'immobilisation, de l'excédent de fonctionnement capitalisé déduit du déficit d'investissement reporté, de l'excédent d'investissement reporté s'il y a lieu et des fonds globalisés d'investissement (I.A. FCTVA)

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT
(Budget principal)

Le niveau d'endettement de la Commune se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette, permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la collectivité. Il permet de savoir en combien d'années la Commune pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement et qu'elle ne réalise aucun nouvel emprunt. Il est conseillé de rester en dessous du seuil de 10 ans. Mais surtout au-delà de 15 ans, la collectivité est surendettée.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12 (a)	8 897 833 €	7 552 407 €	9 636 458 €	9 624 198 €	8 121 394 €	6 736 297 €
CAF brute ou épargne brute (b)	1 633 342 €	1 314 750 €	1 361 438 €	1 647 983 €	2 777 083 €	1 765 624 €
Capacité de désendettement en années (a/b)	5,4	5,7	7,1	5,8	2,9	3,8
Seuil critique surendettement en années	15	15	15	15	15	15



IV. FISCALITE

En 2008, la nouvelle municipalité s'était engagée à ne pas augmenter le taux des impôts directs locaux et avait même décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passant ainsi de 79,80% à 60%. En 2009, il avait été également décidé de maintenir les taux à leur niveau de 2008, avec une réévaluation des bases par l'Etat de +2,5%. Compte tenu de la raréfaction des ressources (redevance Sita, dotations de l'Etat, revalorisation des bases pour 2010 de +1,2% seulement...) et des équipements publics en cours de réalisation (école primaire Henri Serment et sa cuisine centrale), le taux des impôts locaux avait alors été augmenté de 5% en 2010.

De 2010 à 2013, la volonté était de maîtriser l'évolution des taux, dès lors aucun changement n'a été opéré.

En 2014, consciente des difficultés financières de la population dans un contexte économique national morose, la municipalité a baissé de 2 % les taxes locales communales. Ces taux ont été reconduits à l'identique pendant trois années consécutives en 2015, 2016 et 2017.

Pour l'année 2018 une baisse de 2% des taxes foncières (bâties et non bâties) avait été décidée ainsi qu'une baisse de 10% en 2019 sur les taux communaux. En 2022, après 2 années sans baisse des taux municipaux, la municipalité a opéré une nouvelle baisse des taux communaux sur la taxe foncière bâtie de près de 13.3 % et sur la taxe foncière non bâtie de près de 5%.

V. ENDETTEMENT

Consciente de l'endettement de la Commune, la municipalité projetait à l'horizon 2014 de ne pas aggraver son endettement, tout en ayant enrichi son patrimoine de plusieurs équipements essentiels à la population et majeurs pour la collectivité.

Les principaux investissements d'équipement de ces 8 dernières années sont les suivants :

- Travaux neufs de voirie : 2 889 978.73 €
- Travaux neufs de voirie rurale : 299 579.58 €
- Aménagement place Batisto Bonnet : 103 481 €
- Réaménagement rue d'Auvergne : 132 481 €
- Acquisition de terrains et d'immeubles : 2 531 252.16 €
- Vidéo protection : 477 696.16 €
- Aménagement ensembles sportifs (vestiaires foot+ rénovation éclairage) : 290 836 €
- Aménagement de l'école Batisto Bonnet (self, classes, climatisation et huisseries) : 409 250 €
- Extension de l'école Henri Serment : 1 081 738 €
- Aménagement école Henri Serment (climatisation réversible) : 105 600 €

- Aménagement école maternelle : 59 971.92 €
- Réfection de la RD3 : 3 772 545.19 €
- Mise en sécurité des bâtiments (école Philippe LAMOUR et Médiathèque) : 824 278 €
- Achat de véhicules : 418 562.04 €
- Rénovation de la plaine des jeux : 172 625 €
- Création parc de loisirs (Ludopark) : 872 782 €
- Rénovation toiture de l'église Saint Jean Baptiste : 271 884 €
- Construction d'une nouvelle crèche et de halles commerciales : 548 588.87 €
- Socle numérique : 42 000.00 €
- Aménagement CSU et réhabilitation de la PM : 278 400 €

Depuis 2016, la dette s'est assainie du fait de l'extinction des anciens emprunts à taux plus élevés. Notre dette actuelle est jeune avec un amortissement court, les emprunts ayant été contractualisés majoritairement sur 10 ans. Nous avons bénéficié d'une conjoncture favorable avec des taux extrêmement bas. De ce fait, le coût de la dette est très bas, il a été divisé par 2.32 en 6 ans, allégeant ainsi les charges de fonctionnement.

Le capital étant remboursé beaucoup plus rapidement, nous nous sommes désendettés de 1 358 734.90 € en 2023.

Aucun emprunt n'ayant été réalisé en 2022 et 2023, la commune s'est désendettée de près de 3 millions d'euros.

CONCLUSION - SITUATION ACTUELLE

La Commune poursuit ses efforts au niveau des dépenses de fonctionnement et notamment ses charges générales et son coût de la dette, pour maintenir le niveau de son équilibre réel, avec la difficulté d'une grande volatilité de ses recettes et l'absorption de nombreux nouveaux arrivants.

L'accent devra être mis sur la recherche de nouvelles recettes d'investissement, notamment de subventions.

La Commune continuera de faire appel à la grande compétence de ses bureaux d'études partenaires, notamment via la Société Publique Locale, afin d'optimiser le coût des dépenses d'investissement et donc le besoin de financement qui en découlera, et de prendre en compte dès la conception des projets les conséquences futures sur nos dépenses de fonctionnement (en matière notamment d'entretien futur de ces équipements).

Troisième Partie :

GRANDES ORIENTATIONS 2024

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024



ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_031-DE

Le BP 2024 de BELLEGARDE se caractérisera par :

- Une maîtrise constante de nos charges de fonctionnement avec une vigilance particulière sur les besoins en énergie du fait de l'explosion du prix de l'électricité notamment et sur les charges de personnel : la réévaluation du point de l'indice, les reclassements indiciaires du fait de l'augmentation du SMIC ainsi que les mouvements de carrière ont un impact significatif sur la masse salariale.
- La recherche de financement et l'optimisation des recettes ;
- La réalisation des investissements nécessaires pour maintenir la qualité d'accueil de tous les bellegardais dans les structures communales et pour absorber les nouveaux arrivants avec la poursuite des projets en cours : La construction d'une crèche dans la ZAC des Ferrières et de halles commerciales, la poursuite de la rénovation énergétique (Poste de Police Municipale, toiture de la médiathèque), le développement des énergies renouvelables, l'achat de parcelles et d'immeubles en lien avec la rénovation urbaine, l'aménagement d'un nouveau poste de Police Municipale avec la mise en place prochaine d'un Centre de Supervision Urbaine, continuer notre maîtrise foncière agricole, les études pour la construction d'un centre technique partagé avec la CCBTA sur le plateau.

- L'aboutissement de notre demande de révision d'un nouveau PLU avec la préparation d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) et de ses équipements.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 030-213000342-20240227-DELIB_2024_031-DE



GRANDES LIGNES : BUDGET PRINCIPAL 2024

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES

- Chapitre 70 : Produits des services et du domaine (2 207 200 €uros) :

La principale recette de ce chapitre correspond à la redevance versée par VEOLIA qui sera encore estimée de manière prudente pour 2024 à 1.5 millions d'euros

- Chapitre 73 : Impôts et taxes (3 943 881 €uros) :

Dans ce chapitre, trois postes principaux :

- Le produit des impôts directs locaux
- L'attribution de compensation communautaire
- La prévision de la dotation de solidarité communautaire

- Chapitre 74 : Dotations et participations (2 485 163 €uros) :

Deux recettes prépondérantes :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : cette année la DGF ne devrait pas être impactée par la « contribution au redressement des comptes publics » ;

- La dotation de solidarité rurale ;
- Les compensations d'exonération ;
- Les participations de la Caisse d'allocations Familiales (CAF) pour le multi-accueil et les accueils de loisirs :
prestation de service unique et contrat enfance – jeunesse ;

➤ Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (199 000 Euros) :

Ce chapitre correspond pour la Commune aux revenus des immeubles dont la principale recette correspond au loyer de la gendarmerie (188 000 Euros).

➤ Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 1 946 061.24 € (résultat de clôture 2023 conservé en fonctionnement 2024).

DEPENSES

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général (2 244 740 Euros) :

Du fait de la crise énergétique et de l'inflation, les dépenses ont été prévues en intégrant les différentes augmentations connues à ce jour. En fonction de l'évolution de la situation économique et des prix des marchés, ce chapitre pourra être ajusté en cours d'année.

➤ Chapitre 012 : Charges de personnel (5 384 100 Euros) :

Les dépenses brutes de personnel sont amenées à évoluer en fonction des recrutements prévisionnels et des départs à venir. 5 départs à la retraite sont prévus pour l'année 2024 qui seront remplacés. Il est prévu de recruter deux agents de police municipale supplémentaires.

De plus la revalorisation du point de l'indice au 1^{er} juillet 2023, le reclassement indiciaires de 5 points au 1^{er} janvier 2024, les avancements d'échelon unique et les avancements de grade, les revalorisations du SMIC et la cotisation de l'assurance statutaire contribuent à l'augmentation des charges salariales.

➤ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (879 350 Euros) :

Le montant alloué à ce chapitre correspond aux participations au budget de la culture et des fêtes, au budget du CCAS, participation obligatoire à l'école privée Jeanne d'Arc, subventions aux associations...

➤ Chapitre 66 : Charges financières (74 000 Euros) :

Ce chapitre comprend principalement les intérêts de la dette, en baisse.

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (8 000 Euros) :

Il s'agit essentiellement des aides versées aux particuliers pour les façades et les installations photovoltaïques ainsi que l'annulation d'écritures sur exercice antérieur.

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections (300 00 Euros) :

Il s'agit essentiellement des dotations aux amortissements. C'est une dépense de fonctionnement obligatoire calculée de façon réglementaire sur les immobilisations acquises. Cette dépense, virée chaque année en investissement, constitue une ressource propre destinée à faire face au renouvellement des équipements.

- Chapitre 023 : Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

Le virement vers les recettes d'investissement devrait s'élever à environ 2 014 505.22 €

2) SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES

Les principales recettes d'investissement permettant de financer les équipements qui seront décidés devraient être :

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement**
- **La dotation aux amortissements : 300 000 Euros**
- **Le FCTVA : en 2024 la commune va recevoir le FCTVA dû au titre des dépenses réalisées en 2023, soit une recette d'environ 70 000 €.**

➤ **Les reports de recettes de 2023 sur 2024 :**

Il s'agit de recettes ayant fait l'objet d'un engagement juridique (notification, contrat...) mais n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre en 2023.

Le total des reports de recettes 2023 s'élève à environ 976 895.29 €

1. Les subventions : plusieurs subventions sont en attente de versement notamment auprès du Conseil

Départemental pour l'aménagement du Mont Michel et la nouvelle crèche, auprès de l'Etat via la Préfecture du Gard et la DETR pour la RD3 ainsi que la nouvelle crèche et la rénovation énergétique, auprès de l'Agence de l'eau pour l'achat de certaines parcelles et auprès de la CAF pour la crèche.

DEPENSES

Les principales dépenses d'investissement 2024 seront les suivantes :

➤ **Le remboursement du capital de la dette** estimé à 1 300 000 €

➤ **Les reports de dépenses d'équipements de 2023 sur 2024 :** il s'agit de dépenses engagées en 2023, c'est-à-dire autorisées en 2023, ou même avant, et ayant donné lieu à la signature d'un marché avant le 31 décembre 2023, mais dont le règlement effectif n'aura lieu qu'en 2024.

Le total des reports de dépenses 2023 s'élève à 707 227.89 € Euros.

➤ **Les dépenses nouvelles d'équipements :** La rénovation énergétique du bâtiment de la police municipale dans le cadre du plan de relance, et la création d'une nouvelle crèche pouvant accueillir 45 berceaux et

d'une halle commerciale. Le développement de la production d'énergie en vue d'une autoconsommation sur les sites des écoles Henri serment et Batisto Bonnet, la réfection de la toiture de la médiathèque avec isolation thermique et installation de panneaux photovoltaïques ; le développement de la vidéo protection et la création d'un Centre de Supervision Urbaine

- Il faudra aussi prévoir un certain nombre d'études pour : la rénovation et le développement des équipements sportifs et ludiques à la plaine des jeux et sur le plateau du Coste Canet ; pour le centre technique communal et la caserne des pompiers (SDIS).

Les membres du Conseil Municipal sont invités à débattre des investissements à inscrire au prochain budget 2024, en se rappelant des 25% votés en début d'année.

GRANDES LIGNES : BUDGETS ANNEXES 2024

BUDGET EAU

En 2023 le budget de l'eau, dans la continuité de 2022, a été mobilisé pour répondre aux besoins de modernisation de nos outils de gestions et d'optimisation de la ressource. La ressource en eau ayant tendance à se rarifier et dans un souci de préservation de celle-ci, il est impératif d'en suivre la consommation au plus près. De plus, notre parc de compteurs devait être renouvelé (moyenne d'âge de 18 ans). 2023 a donc été une année de travaux et de modernisation avec le changement des compteurs de la commune (environ 250 000 € HT pour la fourniture des compteurs en investissement et 150 000 € HT pour la pose en fonctionnement).

Il est nécessaire de prendre également en compte un autre paramètre : l'arrêt de la fourniture en eau de Fourques. En 2023, le budget de l'eau s'est passé du produit de la vente en eau à la commune de Fourques, qui représente sur une année entière une perte de recette de l'ordre de 60 000 €.

Comme le budget de la commune les budgets annexes sont fortement impactés par le coût de l'électricité.

Des investissements sont à prévoir afin d'assurer la qualité de notre service et répondre aux préconisations de l'Agence de l'Eau : la réalisation d'u Schéma Directeur de l'eau et la réfection des réseaux prévue dans ce dernier, le lancement de la construction d'une usine de dénitrataion.

Le compte administratif 2023 montre résultat excédentaire de 307 175.24 € en fonctionnement et un résultat déficitaire en investissement de 43 282.49 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Ces dernières années, la gestion maîtrisée du budget du service d'assainissement ainsi qu'une pause dans les investissements a permis d'obtenir des résultats de clôture excédentaires très satisfaisants.

Le compte administratif 2023 montre un excédent de fonctionnement reporté de 297 650.76 Euros (002) et un excédent d'investissement reporté de 5 691.42 Euros (001).

Pour 2024, la priorité sera portée sur l'amélioration de la qualité et de la quantité des eaux usées traitées. Un projet de réutilisation de l'eau à la sortie de la STEP pour usage divers est envisagé.

Des travaux de modernisation de la STEP et du réseau sont à réalisés pour maintenir les équipements en bon état de fonctionnement.

BUDGET FETES ET CULTURE

Dès 2009, la Municipalité avait affiché fermement sa volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi le Conseil Municipal avait décidé de réduire les dépenses concernant le budget de la culture et des fêtes, tout en maintenant l'ensemble des manifestations qui fédèrent notre village.

Une gestion rigoureuse de ce budget a permis d'assurer le déroulement de l'ensemble de nos fêtes et animations culturelles dans de très bonnes conditions et ce avec une subvention communale de 165 000 €.

C'est dans le même esprit et dans l'espoir que 2024 permette la tenue de l'ensemble de nos manifestations et de nos traditions locales, que la municipalité propose de maintenir sa subvention au budget des fêtes et culture à 215 000 €

Le résultat de l'exercice budgétaire 2024 dégage un excédent de 57 694.33 €uros.